

PECHE

Juin 2018

n°17

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France

Connaissez-vous vraiment la pêche ?

- 18** Restauration de la continuité écologique : des projets exemplaires
- 30** Zones non traitées : un retour en arrière pour les rivières
- 32** Chiffrer la pêche : un atout pour les territoires
- 38** Les fédérations s'impliquent pour sensibiliser les enfants aux milieux aquatiques



Fiers d'être pêcheurs !

L'année qui vient de s'écouler est empreinte d'un double sentiment.

Le premier, né d'un renouvellement général des élus nationaux, préfigure d'un **espoir de changement** pour notre bien commun, l'eau et sa biodiversité et, avec eux, pour notre loisir, qu'il soit toujours populaire et attrayant.

Il est vrai que pour le moment, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour juger, même si des assises de l'eau sont annoncées, tout comme un plan national pour la biodiversité.

Ce plan devra naturellement comporter un chapitre spécifique à l'eau, aux écosystèmes et à son patrimoine aquatique.

Pour l'heure, nous pressentons une certaine volonté de simplification et de dérèglementation. Dans ce contexte, la prise de position du ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Nicolas Hulot, sur les ouvrages de la Sélune, nous rassure.



Parallèlement, nous avons connu une **tentative de déstabilisation de notre activité à Paris**, initiée par diverses associations et des élus du Conseil de Paris, visant à restreindre sinon à interdire la pêche dans la capitale.

Inattendue et violente, cette campagne est inacceptable car elle s'attaque à une activité populaire, naturelle, écologique et singulièrement utile.

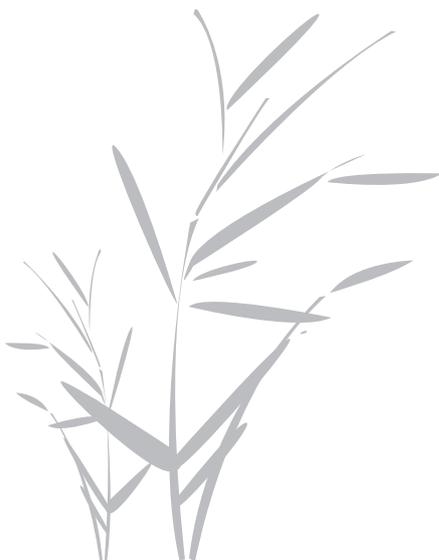
Le bon sens l'a très vite emporté sur une vision extrême et incompréhensible de notre société. Les demandes ont été écartées à la grande satisfaction de tous.

Il nous est apparu utile que ce numéro de notre magazine annuel vise à éclairer et informer sur les nombreuses activités du réseau associatif de la pêche. Ses valeurs. Ses combats.

Pour ce faire, il revient de manière très pédagogique sur l'ensemble de nos missions, nos attentes, nos sujets de mobilisation dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de notre loisir.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques



Sommaire

LE DOSSIER

- 4 - **Connaissez-vous vraiment la pêche ?**
- 6 - Organisation, missions, valeurs, moyens, partenaires
- 14 - Ce qu'en disent Jean-Michel Clément et Sonia Krimi, membres du groupe d'études sur la pêche de loisir à l'Assemblée Nationale

UNE ANNÉE EN IMAGES

- 16 - La pêche associative : des valeurs environnementale, éducative, économique et sociale

FÉDÉRATION NATIONALE



- 18 - Restauration de la continuité écologique : des projets exemplaires
- 20 - Nicolas Hulot et les pêcheurs : une relation de confiance
La Fondation des pêcheurs, au service de la biodiversité
- 21 - Cormoran : une espèce surprotégée au détriment du patrimoine piscicole commun ?
- 22 - Retour sur les Journées Techniques Nationales 2017
- 23 - Le SNSAPL : 10 ans d'engagement social
En bref

GRAND TÉMOIN

- 24 - **Christophe Aubel, directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité**

ENVIRONNEMENT



- 26 - Les pêcheurs au secours des poissons en détresse
- 28 - Remettre à neuf le lit du brochet dans la Moselle
- 30 - Zones non traitées : un retour en arrière pour les rivières
- 31 - En bref

ÉCONOMIE

- 32 - Chiffrer la pêche : un atout pour les territoires
- 34 - Quand donner envie de pêcher aux vacanciers devient une réalité
- 36 - Qui sont les pêcheurs et quelles sont leurs habitudes ?
- 37 - Tendances float-tube

SOCIAL



- 38 - Les fédérations s'impliquent pour sensibiliser les enfants aux milieux aquatiques
- 40 - Tour de France : tout un réseau mobilisé pour montrer son savoir et son savoir-faire
- 42 - Les Français, champions de la pêche au coup
- 43 - Quand Internet et les réseaux sociaux connectent les pêcheurs



La FNPF en quelques mots

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celle de près de 3 700 associations locales de pêche (AAPPMA).



La revue PÊCHE est publiée par la Fédération Nationale de la Pêche en France. 17 rue Bergère 75009 Paris-France.

• Directeur de la publication : Claude Roustan • Directeur adjoint de la publication : Serge Savineaux • Conseil éditorial : Diane Hervé-Bazin et Cécile Casadei
• Rédacteur en chef : Hamid Oumoussa • Ont collaboré à ce numéro : ARPARA, Nadège Colombet, Cédric Dault, Diane Hervé-Bazin, FNPF/Laurent Madelon, Françoise Gamaud-Perrocheau, Jérôme Guillouët, Isabelle Lebel, Christel Leca, Benoît Lefebvre, Malika Turin, Louis Leroy-Warnier, Cécile Viera • Visuels : Assemblée Nationale, FDAAPPMA13, FDAAPPMA33, FDAAPPMA77, FDAAPPMA84, FDAAPPMA85, FDAAPPMA 88-54-57, Fotolia, Laurent Madelon, Michel Monsay/AFB, Institution Adour, Malika Turin • Conception et réalisation : Graine d'influence • Imprimé en France • ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : Juin 2018 • Financement : FNPF / AFB.

Action soutenue par :





Connaissez-vous vraiment la pêche ?



Au-delà d'une pratique qui rassemble 1,5 million d'adeptes, la pêche de loisir constitue l'un des réseaux associatifs indépendants les plus maillés en France. Son organisation, structurée à chacun des grands échelons géographiques et administratifs, lui confère un vaste champ des possibles pour développer le loisir pêche et l'attractivité des territoires, mais aussi entreprendre des actions en faveur des milieux aquatiques. Qu'il s'agisse de gérer le loisir pêche ou le patrimoine piscicole, d'intervenir sur le terrain pour restaurer la biodiversité, de sensibiliser les enfants aux écosystèmes qui les entourent ou de participer à la vie associative de leur communauté, les structures associatives de la pêche de loisir répondent présent. Et c'est en collaborant avec une pluralité de partenaires qu'elles sont en mesure de mener ces actions citoyennes.

Qui sont ces hommes et ces femmes engagés au sein du réseau associatif de la pêche de loisir ? Quels services rendent-ils à la nature et aux hommes ? Pourquoi sont-ils incontournables ? Décryptage.

Une présence à chaque échelon du territoire

Fort de 3 700 associations locales de pêche, 94 fédérations départementales, 12 associations régionales, 6 unions de bassin, 10 associations migrateurs et 1 fédération nationale, le réseau associatif de la pêche de loisir s'attache à remplir les missions que lui a confié le législateur dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 : protéger les milieux aquatiques, les espèces qui les peuplent mais aussi favoriser la pêche. Des milliers de bénévoles et de salariés travaillent main dans la main du local au national, aux côtés de nombreux partenaires.

L'ombre commun, une espèce emblématique en développement grâce aux actions des pêcheurs.



LA PÊCHE EST UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE DES POUVOIRS PUBLICS QUI LUI ONT CONFIE SES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : SURVEILLER, CONNAÎTRE, PROTÉGER, TRANSMETTRE, PARTAGER ET DÉVELOPPER L'EXERCICE DE LA PÊCHE.

Connues sous le nom d'**associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)**, les associations locales représentent la partie la plus visible du tissu associatif de la pêche, puisque c'est auprès d'elles que les pêcheurs adhèrent en prenant leur carte. Composées quasi-exclusivement de bénévoles, elles détiennent et gèrent les droits de pêche qu'elles acquièrent, reçoivent ou louent sur des propriétés publiques et privées. Fortement impliquées dans la vie associative communale, elles mènent des actions d'animations et d'information auprès de tous les publics, organisent la gestion piscicole de leurs droits de pêche en accord avec leur fédération, contrôlent les pêcheurs et surveillent les cours d'eau.

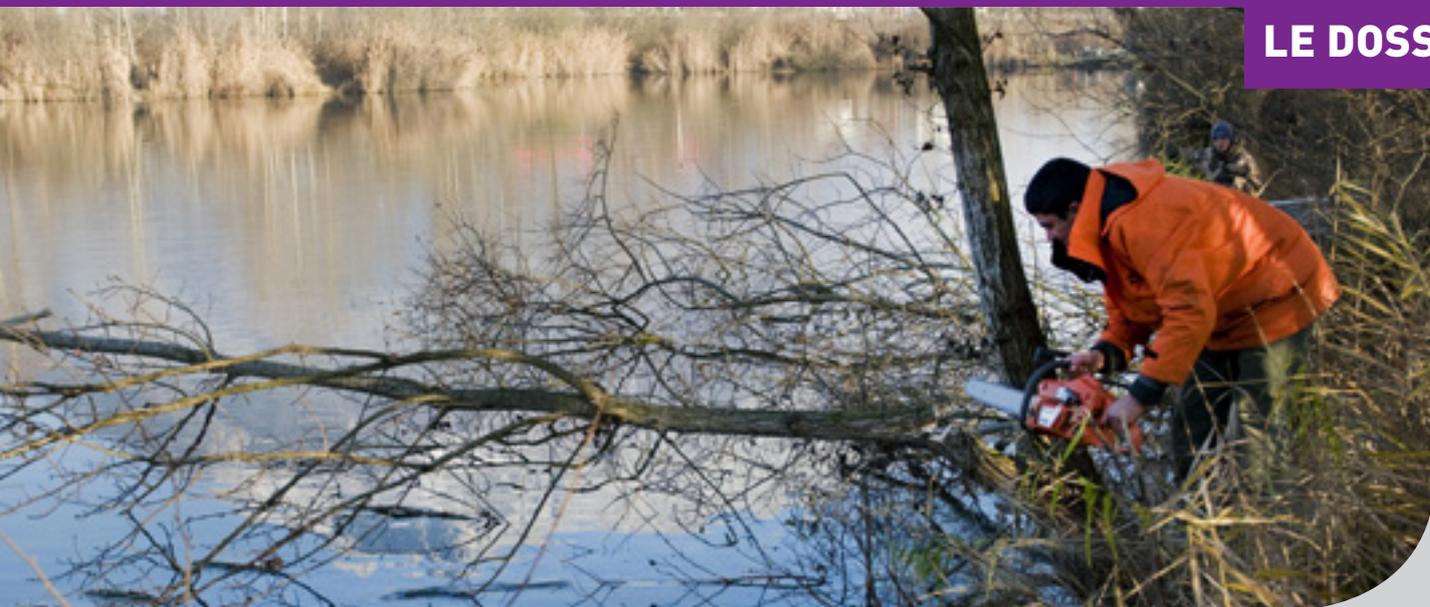
Maillons essentiels, les **fédérations départementales (FDAAPPMA)** fédèrent et épaulent financièrement et techniquement les associations locales. Elles sont chargées d'organiser et de promouvoir le loisir pêche, de mener des actions d'éducation à l'environne-

ment auprès des jeunes et du grand public, de protéger et restaurer les milieux aquatiques, de gérer la garderie (police de la pêche associative) et de collecter la Redevance Milieux Aquatiques (RMA, reversée aux Agences de l'eau). Les fédérations collaborent entre autres avec les Conseils départementaux, les Agences de l'eau, les Syndicats de rivières, les offices de tourisme et les Préfectures.

Les associations régionales et les unions de bassin permettent aux pêcheurs d'être représentés sur le terrain au-delà du département. Les **associations régionales** ont pour mission de développer l'attractivité de la pêche au niveau de la Région, grâce au levier du tourisme. Les **unions de bassin**, quant à elles, aident les fédérations et leurs associations, à l'échelle des six grands bassins hydrographiques, en leur apportant la connaissance et les données nécessaires pour faire valoir les intérêts des milieux aquatiques auprès des représentants de l'État et des collectivités territoriales. Elles sont les interlocuteurs privilégiés des Agences de l'eau et des Comités de bassin.

Les **associations migrateurs** sont également des instances de bassin. Elles contribuent aux côtés des différents acteurs (pêcheurs amateurs, professionnels, associations de protection de la nature, administrations, établissements publics...) à la connaissance, la gestion, la protection et la restauration des populations de poissons migrateurs sur leur bassin respectif. Elles participent à l'élaboration des plans d'actions en faveur des poissons migrateurs, qu'elles mettent en œuvre avec les moyens techniques et humains dont elles disposent.

La **Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)**, instance de coordination et de représentation de toutes les structures associatives de la pêche de loisir, a pour rôle de porter les intérêts de la pêche en eau douce auprès des instances nationales et internationales (ministères, Parlement, Comité National de l'Eau, Agence Française pour la Biodiversité, Conseil Économique Social et Environnemental...) et de fixer les grandes orientations stratégiques pour son réseau. Elle soutient les fédérations dans leurs missions en redistribuant, sous forme de subventions, l'argent issu de la Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA) tout en les aidant à se doter de salariés compétents et formés. ●



Le nettoyage des berges s'inscrit dans la continuité de l'activité pêche.

Les pêcheurs protègent, entretiennent et restaurent les milieux aquatiques

Il serait naturel de penser que l'intérêt des pêcheurs pour les milieux se résume à vouloir pratiquer un loisir de qualité, dans des eaux claires et poissonneuses. La réponse est « *oui, mais pas seulement* ». Le loisir pêche est avant tout une relation privilégiée avec les milieux aquatiques et leur biodiversité. Les structures associatives de la pêche de loisir sont donc particulièrement sensibles et vigilantes sur leur état, les pressions et contraintes auxquelles elles sont confrontées et l'harmonie globale de l'écosystème.

En témoigne leur investissement quotidien pour la connaissance et la conservation des espaces et des espèces. Une partie des actions menées consiste à maintenir la fonctionnalité naturelle des cours d'eau et à réparer les altérations liées à l'activité humaine (seuils, prélèvements d'eau...), pour qu'en fine la faune et la flore puissent se développer dans des conditions optimales. On parle ici de reméandrages, reconnections de zones humides, restauration de la continuité écologique (aménagement de passes à poissons, circulation des sédiments...), installation de frayères ou entretien de la végétation. Un autre volet consiste non seulement à protéger et gérer les espèces piscicoles de manière à ce qu'elles puissent assurer correctement toutes les phases de leur cycle biologique dans le milieu naturel, mais également à restaurer les populations

en déclin. Des études de diagnostic, des repeuplements, des régulations d'espèces invasives ou des pêches électriques d'inventaire et de sauvetage sont ainsi nécessaires. Pour mener à bien leurs missions, les structures associatives s'appuient notamment sur des Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG, reconnu par la loi du 8 août 2016 sur la biodiversité) et agissent en complémentarité et en cohérence avec l'administration, les établissements publics et les gestionnaires de milieux (SDAGE et SAGE).

De ce fait, les structures associatives sont un véritable acteur de référence. Collectrices d'un grand nombre de données qu'elles partagent avec les pouvoirs publics, universitaires, centres de recherche, professionnels publics et privés, elles sont à même de porter les intérêts des milieux et des espèces auprès des institutions concernées. Leur expertise les amène ainsi à intervenir dans de grands dossiers environnementaux, tels que le Plan national de gestion de l'anguille, la sauvegarde du saumon sur l'axe Loire-Allier, l'élaboration de la Stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs amphihalins, les Atlas de la biodiversité communale, le classement des cours d'eau ou encore l'arasement des barrages sur la Sélune dans la Manche. ●

**LES MILIEUX
AQUATIQUES SONT
UN BIEN COMMUN.
EN TANT QU'USAGERS, LES
PÊCHEURS SE DOIVENT
D'EN PRENDRE SOIN.**

Le réseau associatif contribue à l'éducation à l'environnement

Le loisir pêche est un espace de rencontre et de partage, d'information et d'éveil des citoyens à la richesse et la fragilité du patrimoine naturel aquatique. Les structures associatives sont donc engagées dans une démarche d'éducation à l'environnement et d'apprentissage d'une pêche responsable et respectueuse, basée à la fois sur leur connaissance de la faune, de la flore aquatique, du fonctionnement des écosystèmes et sur leur expérience et expertise technique de la pêche. Chaque année, près de 100 000 personnes sont ainsi sensibilisées.

Les occasions sont multiples et peuvent prendre différentes formes, avec un souci permanent d'amener les publics au contact direct avec la nature qui les entoure. Par exemple, les salariés des fédérations, des professionnels diplômés de l'animation et de l'encadrement, interviennent dans les écoles primaires, les collèges et lycées pour aborder de manière concrète les notions relatives aux milieux aquatiques du programme (cycle de l'eau, chaîne alimentaire, reproduction des poissons, biologie des espèces, analyse de l'eau...). L'approche est concertée avec les enseignants et la méthode se veut ludique et pédagogique, concoctée sur mesure pour s'adapter à chaque âge. Les outils sont variés

et vont du simple puzzle ou de l'aquarium aux loupes binoculaires ou encore aux jeux interactifs sur tablette. Ces interventions s'inscrivent dans une convention de partenariat « Pour l'éducation au développement durable » entre le ministère de l'Éducation Nationale et la FNPF (dont la première remonte à 2010) et des conventions entre les fédérations et l'inspection académique dont elles dépendent.

Les fédérations proposent également des prestations organisées. Il peut s'agir d'expositions sur les poissons présents dans les cours d'eau du département au sein des Maisons Pêche Nature, de conférences Nature et Environnement, de projections de documentaires sur des rivières remarquables ou de « promenades nature » accompagnées d'un guide pour explorer et découvrir le monde merveilleux des petites bêtes aquatiques. De manière plus informelle, l'aménagement d'un sentier d'interprétation, la présence sur le Tour de France, la participation à une foire locale ou à un salon de la pêche sont autant d'opportunités pour le réseau associatif de faire découvrir sa passion pour la pêche au grand public et surtout d'attirer son attention sur le fonctionnement et la fragilité des écosystèmes aquatiques. ●

**LA PÊCHE EST UN LOISIR
OÙ LA PRATIQUE EST
INDISSOCIABLE DE
LA COMPRÉHENSION
ET DU SOUCI DE
L'ENVIRONNEMENT.
PRÈS DE 100 000 PERSONNES
SONT SENSIBILISÉES AUX
MILIEUX AQUATIQUES
CHAQUE ANNÉE.**

La pêche, un prolongement logique de la découverte des milieux aquatiques.



Le loisir pêche valorise les territoires

Avec un poids économique estimé à 2 milliards d'euros, le loisir pêche est un acteur majeur de l'économie et du développement touristique des territoires. Les structures associatives de la pêche de loisir ont donc noué des collaborations fructueuses avec les collectivités locales (mairies, Conseils régionaux et départementaux...) et des partenaires institutionnels, économiques et touristiques pour faciliter l'accès et la pratique tout en s'ancrant durablement dans le territoire.

En outre, sachant que 40 % des pêcheurs s'adonnent davantage à la pêche pendant leurs vacances que pendant le reste de l'année, les structures associatives ont vite compris l'intérêt de faire de leurs terrains de jeux préférés des destinations de pêche incontournables. Pour attirer les pêcheurs et leurs accompagnants, des parcours labellisés, des hébergements qualifiés et des Stations Pêche ont donc été mis en place, répondant à des critères stricts d'éligibilité formalisés dans une charte nationale.

Les parcours sont agrémentés de sentiers pédestres, d'aires de pique-nique et de jeux, de pontons d'accès pour les personnes à mobilité réduite, de rampes de mise à l'eau, qui profitent tant aux pêcheurs qu'aux promeneurs ou qu'aux pratiquants du nautisme. Les « hébergements pêche » proposés par de grands hébergeurs (Clévacances, Gîtes de France, VVF Villages) et des particuliers sont situés à proximité d'un site de pêche et équipés de manière à faciliter les séjours des pêcheurs (rangement sécurisé du matériel, délivrance de la carte de pêche, liste des détaillants, documentation halieutique...) et de leur famille (visites guidées, randonnées, balades fluviales, circuit gastronomique...). Quant au label Station Pêche, conçu en partenariat avec la Fédération Française des Stations Vertes, il permet aux collectivités locales d'affirmer leur positionnement en matière d'écotourisme.

L'animation et l'attractivité du territoire est par ailleurs assurée tout au long de l'année par l'organisation de plus d'une centaine d'activités et manifestations conviviales par département : salons, foires, concours, compétitions, ateliers pêche d'initiation ou de



Les aménagements réalisés par les pêcheurs sont utiles à tous les publics.

perfectionnement, camps de vacances permettent à tous de découvrir la pêche et les richesses du patrimoine français.

Cette dynamique s'opère grâce à des collaborations fructueuses entre les structures associatives et de nombreux partenaires sans lesquels rien ne serait possible. Par exemple, un hébergeur dont le camping ou le gîte est labellisé « pêche » bénéficie non seulement des conseils de l'Agence de Développement Touristique en matière de promotion de son bien afin qu'il s'assure un bon taux de remplissage, mais aussi d'une formation dispensée par la fédération de pêche pour qu'il soit à même de renseigner ses clients sur les spots de pêche à proximité ou de lui délivrer sa carte de pêche sur place. Dans la même logique, l'hébergeur pourra recommander à ses clients un moniteur-guide de pêche agréé par la fédération départementale pour des prestations clés en main. Ainsi, en s'appuyant chacun sur les compétences de l'autre, les structures associatives de la pêche de loisir et leurs partenaires offrent aux touristes une expérience réussie et inoubliable qui a un effet bénéfique sur l'économie locale. ●

**CETTE DYNAMIQUE
S'OPÈRE GRÂCE À DES
COLLABORATIONS
FRUCTUEUSES ENTRE
LES STRUCTURES
ASSOCIATIVES ET DE
NOMBREUX PARTENAIRES
SANS LESQUELS RIEN
NE SERAIT POSSIBLE.**



Une structuration nationale de longue date

Création de l'UNPF, l'Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique.

1947

Le 3 janvier 1959, l'UNPF obtient par voie d'ordonnance la reconnaissance du délit de pollution dans le Code rural.

1959

L'UNPF participe à la grande loi sur l'eau du 16 décembre 1964, à l'origine de l'organisation de la politique de l'eau française.

1964

L'UNPF est à l'initiative de la loi du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, qui organise la pêche de loisir et institue des outils de protection et de gestion des ressources piscicoles.

1984

L'UNPF participe à l'élaboration de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, qui consacre l'eau en tant que « patrimoine commun de la Nation », renforce l'impératif de protection de la qualité et de la quantité des ressources en eau et met en place de nouveaux outils de la gestion des eaux par bassin (SDAGE et SAGE).

1992

La FNPF, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques, succède à l'UNPF avec la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. La LEMA fixe notamment des objectifs de « bon état » de l'eau à atteindre et modernise l'organisation de la pêche en eau douce.

2006

Constitution officielle de la FNPF le 5 février 2007 au Ministère de l'Écologie, et du Développement Durable.

2007

Création du Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SNSAPL), organisation professionnelle qui rassemble les structures associatives de la pêche de loisir en qualité d'employeurs.

La FNPF est reconnue Association Agréée de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

La FNPF siège au conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité depuis janvier 2017.

Cette décision conforte la place de la FNPF en tant qu'interlocuteur privilégié sur les questions touchant à la protection des milieux aquatiques.

2008

2013

2017

2010

2016

2018

La FNPF intègre le Conseil Économique, Social et Environnemental, 3^e instance consultative de France, en novembre 2010.

La FNPF a participé à la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui apporte des bénéfices à la pêche de loisir et aux milieux aquatiques.

Création de la Fondation des pêcheurs (dite « Fondation Préservation Patrimoine Pêche ») par décret du 29 août 2016. Reconnue d'utilité publique, elle acquiert des zones humides pour les restaurer, les protéger et les mettre à disposition des associations de pêche agréées et du grand public.

La FNPF préside le Comité d'orientation sur les milieux d'eau douce à l'Agence Française pour la Biodiversité depuis le mois de mars.

Les partenaires institutionnels de la pêche associative

La FNPF noue des partenariats institutionnels essentiels pour l'accompagner dans ses missions de développement de la pêche de loisir et de protection des milieux aquatiques. Avec les pouvoirs publics : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de l'Agriculture, Agence Française pour la Biodiversité, Agences de l'eau. Avec des acteurs du tourisme : VVF Villages, Clévacances, Fédération Nationale des Stations Vertes, Gîtes de France, Fédération Française des Campeurs Caravaniers et Camping-caristes. Avec des organismes de protection de la biodiversité : North Atlantic Salmund Fund et Parcs Naturels Régionaux. Et bien sûr avec des représentants du monde de la pêche : Fédération Française des Pêches Sportives et Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche.

Pour veiller aux intérêts de la pêche en eau douce, la FNPF est également présente au sein d'instances institutionnelles, parmi lesquelles : le Conseil d'administration et le Comité d'orientation sur les milieux d'eau douce de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), le Groupe d'études pêche de loisir à l'Assemblée nationale et au Sénat, le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), le Conseil National de la Transition Énergétique (CNTE), le Comité National de l'Eau (CNE), le Comité national biodiversité, le Comité de suivi sécheresse, le Conseil national de la montagne, le Comité national trames vertes et bleues, la Fondation Recherche et Biodiversité, le Comité national des activités physiques et sportives, la Société Française d'Ichtyologie, la Charte des Salmonidés...



Les pêcheurs, des hommes engagés avant tout

La pêche de loisir est une activité de pleine nature conviviale, ouverte à tous, facteur de lien social, de bienveillance, d'engagement et de partage. Elle s'exerce au travers d'un réseau associatif de plus d'1,5 million de pêcheurs, 1 000 salariés et 40 000 bénévoles. Ces hommes passionnés sont tout autant attachés à transmettre leur savoir qu'à protéger l'environnement aquatique.

Présents au bord des rivières, ces sentinelles des cours d'eau et protecteurs de l'environnement sont parfois les premiers à remarquer des traces de pollution ou la présence d'espèces invasives, à alerter en cas de sécheresse ou de braconnage, à porter plainte pour destruction d'espèces protégées. Ils organisent régulièrement des opérations de nettoyage des cours d'eau et des rives, sanctionnent les manquements à la réglementation par l'intermédiaire de gardes-pêche particuliers assermentés, organisent des pêche de sauvetage de poissons en cas de sécheresse ou d'inondation.

Que ce soit en ville ou à la campagne, les pêcheurs partagent leur plaisir du bord de l'eau auprès du grand public, de férus de pêche, d'enfants comme d'adultes et auprès de populations fragilisées. Des animations variées sont proposées au sein d'ateliers dédiés à la pêche, de centres de loisir, de maisons de retraites, d'hôpitaux et d'écoles. Leur participation aux foires, kermesses et autres salons sont autant de preuves de leur contribution active à la vie associative de leur communauté.

Au-delà de la pratique d'un loisir qui permet un contact avec la nature dans la détente et la bonne humeur, la pêche est une véritable profession de foi des valeurs humaines et environnementales. ●

Des moyens financiers et humains insoupçonnés sont mobilisés pour la protection des milieux et le développement du loisir pêche.

Des moyens au service de l'intérêt général

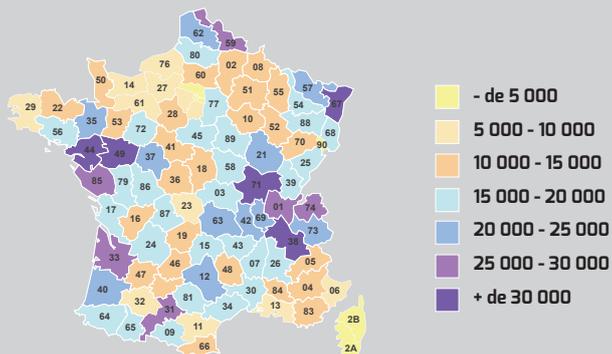
On entend souvent dire les pêcheurs que sans eux, les actions d'intérêt général menées pour la protection et la restauration de la biodiversité aquatique auraient un coût bien plus élevé pour la collectivité. C'est vrai ! Les structures associatives de la pêche de loisir reçoivent la majorité de leur financement de leurs adhérents. Ces ressources sont issues de la carte de pêche qui comprend une Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA), gérée par la FNPF qui la redistribue dans sa quasi-intégralité à ses structures, et des cotisations statutaires propres aux fédérations et

associations locales. À titre indicatif, en 2017, à elle seule, la FNPF a contribué au financement de 350 postes dans les fédérations départementales à hauteur de 12 millions d'euros, et a subventionné 1 132 projets pour un montant de 4,7 millions d'euros. Ce montant est bien évidemment insuffisant pour tout faire. C'est pourquoi d'autres ressources sont nécessaires. Elles proviennent de subventions publiques (Agences de l'eau, Agence Française pour la Biodiversité, collectivités locales) et de partenariats privés (banques, acteurs économiques, mécènes...). ●

1 528 452
pêcheurs dont
81 956 femmes

2 milliards
d'euros
poids économique
de la pêche
en France

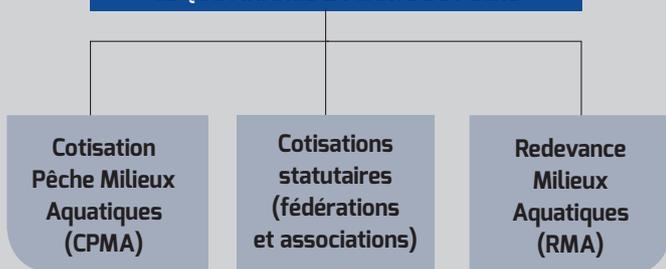
NOMBRE DE PÊCHEURS PAR DÉPARTEMENT



1 000 salariés

40 000 bénévoles

CE QUE FINANCE LA CARTE DE PÊCHE



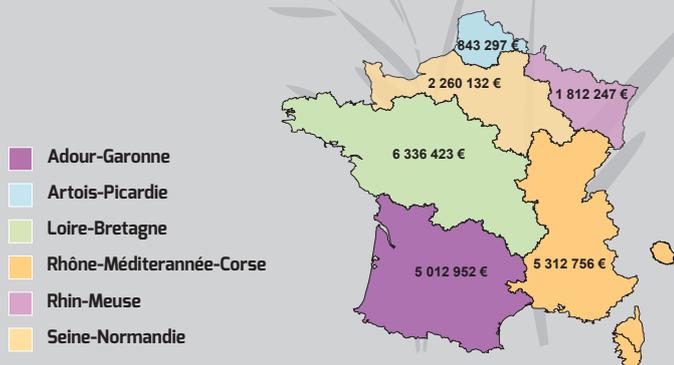
12 millions d'euros d'aide à l'emploi
versés par la FNPF aux fédérations
départementales, soit **350 postes**

4,7 millions
d'euros

alloués par la FNPF pour développer le loisir
pêche et protéger les milieux aquatiques



SUBVENTIONS DE LA FNPF AUX FÉDÉRATIONS
ET ASSOCIATIONS MIGRATEURS PAR BASSIN, ENTRE 2013 ET 2017



4 000
demi-journées
d'intervention auprès
des écoliers, collégiens
et lycées, soit **62 800**
élèves concernés

3 500
demi-journées de
sensibilisation
à l'environnement
auprès du grand
public, soit **102 000**
personnes touchées



630 actions en faveur des milieux
subventionnées par la FNPF

503 Ateliers Pêche Nature
247 Parcours Pêche

Ateliers Pêche Nature (labéllisés et en cours de labéllisation)
organisés pour découvrir la pêche
ou se perfectionner



10 Stations
Pêche



830 Hébergements
Pêche



Parole de députés

Le groupe d'études sur la pêche de loisir et la protection du milieu aquatique est l'interlocuteur privilégié de la FNPF à l'Assemblée nationale sur les questions liées à son activité. Son Président, Jean-Michel Clément, et Sonia Krimi, nouvellement Vice-Présidente, ont accepté de répondre à nos questions pour nous parler des sujets qui leur tiennent à coeur et de leur vision du réseau associatif de la pêche de loisir.



Jean-Michel Clément,
député de la Vienne

Vous présidez le groupe d'études sur la pêche de loisir depuis de nombreuses années. Comment l'avez-vous constitué sous cette nouvelle législature ?

J'ai sollicité le bureau de l'Assemblée dès le début de la législature pour proposer la création d'un groupe d'études sur la pêche de loisir. J'avais envisagé d'adjoindre à cette thématique la problématique de l'eau, mais un groupe autonome s'est constitué, groupe auquel j'adhère également. Ceci étant, j'ai découvert avec satisfaction que nombre de mes collègues partageaient le même intérêt pour la pêche puisqu'une quarantaine ont adhéré à ce groupe, suivant en cela mon invitation.

Quels seront ses missions et objectifs principaux ? Avez-vous identifié des problématiques auxquelles le groupe sera vite confronté ?

Le rôle d'un tel groupe est d'abord d'être à

l'écoute du monde de la pêche. Il s'agit de relayer ses préoccupations pour les inscrire dans la loi si nécessaire, agir aussi sur le pouvoir réglementaire, mais aussi assurer une veille permanente sur des thèmes qui peuvent remonter de nos territoires. D'ailleurs, très vite est apparue la question de la pêche à Paris, qui doit nous amener à être vigilant face à la montée du mouvement animaliste.

Comment envisagez-vous les relations entre la FNPF et le groupe d'études ?

Les relations entre le groupe d'études et la FNPF doivent être permanentes. Nous devons avoir des rendez-vous réguliers pour épauler la fédération nationale, quand cela sera nécessaire, face aux différents ministères. Bien des sujets peuvent se révéler sensibles et affecter le monde de la pêche : hydroélectricité, continuité écologique, qualité des milieux, biodiversité...

Êtes-vous engagé et comment au sein du réseau associatif de la pêche de loisir ?

La meilleure façon d'être engagé, c'est d'abord de pratiquer soi-même. En pratiquant, on assure une forme de veille. Je pense notamment aux assecs de certains ruisseaux en période estivale, alors même que l'irrigation se poursuit. Je pense aux plantes aquatiques envahissantes comme la jussie, qui compromettent la pratique de la pêche en bordure de la rivière qui s'écoule sur le territoire de l'AAPPMA dont je suis Vice-Président.

Comment s'est passée votre dernière partie de pêche ?

Un parlementaire manque de temps pour pratiquer son loisir favori. Adepte de la pêche à la truite, j'ai toutefois pu satisfaire à la tradition de l'ouverture, en famille, en Corrèze. Les fortes pluies avaient largement alimenté l'appétit des poissons et d'autres s'étant invitées dans la journée, les truites ne se sont pas déplacées sur mes vers, la pêche au toc ayant ma préférence en ce début de saison. Mais les rivières étaient belles. Ce fut forcément une belle journée. ●

Sonia Krimi, députée de la Manche

Vous avez récemment rejoint le groupe d'études sur la pêche de loisir en qualité de Vice-Présidente : pourquoi ce choix ?

La pêche de loisir m'évoque beaucoup de souvenirs. Cela me rappelle la Tunisie : Sousse, Mahdia. J'associe la pêche de loisir à la liberté, la simplicité, la convivialité, le calme, le partage, la technique, la passion et la maîtrise. Pour faire court, la pêche de loisir représente le soleil, le bon temps et de savoureux souvenirs de vacances.

Par ailleurs, je sais que de nombreux habitants du Nord Cotentin sont attachés à la pratique de la pêche de loisir. Devenir membre de ce groupe d'études, c'est reconnaître la beauté de la pratique de la pêche récréative et dire à tous ces passionnés que je les soutiens.

Sur quels sujets serez-vous plus particulièrement mobilisée ?

La pêche récréative du bar est un sujet sur lequel je suis particulièrement mobilisée en raison de la récente actualité européenne. Le règlement européen 2018/120 adopté par la Commission Européenne le 31 janvier 2018 interdit la pêche récréative du bar au nord du 48° parallèle. Elle touche inéluctablement les nombreux pêcheurs plaisanciers du Cotentin qui s'adonnent à cette pratique. La raréfaction des ressources de bar justifierait une restriction, mais pas une interdiction. Nous évoquerons avec le groupe d'études les différentes alternatives qui s'offrent aux autorités européennes et nationales pour comptabiliser au mieux les ressources de poissons.

Comment souhaitez-vous contribuer en tant que femme à la réflexion sur la pêche de loisir ?

Dans l'opinion publique, la pêche de loisir est encore trop associée à un environnement masculin. De nombreuses femmes pratiquent la pêche de loisir, mais elles sont faiblement représentées au sein des instances associatives de pêcheurs. Il faut aussi encourager la mixité au sein de la pratique du loisir.

Dans votre circonscription, quelles relations les élus entretiennent-ils généralement avec les associations de pêche ?

Les relations entre les élus du Nord Cotentin et les associations de pêcheurs sont franches, fondées sur la confiance. Nous sommes à l'écoute des pêcheurs, de leurs préoccupations et de leurs revendications. Nous travaillons conjointement pour représenter les intérêts de toutes les parties prenantes. Il est important de trouver un équilibre.

Avez-vous un souvenir de pêche en particulier que vous souhaitez partager ?

Je me souviens de nombreuses sorties en Tunisie, entre la porte de la Goulette et Bizerte avec des amis passionnés ; les poissons fraîchement pêchés, les salades, les baignades. De très beaux moments de convivialité. Les retrouvailles avec les amis à l'arrivée au port de Sidi Bou Saïd, les bières partagées... ●



© Assemblée Nationale

La pêche associative : des éducative, économique



Assemblée générale et Congrès de la FPNF sur le thème « Ensemble pour que la biodiversité ait la pêche ! »
À cette occasion, un partenariat financier en faveur des zones humides et du patrimoine piscicole est signé entre la FPNF, la Fondation des pêcheurs (dite F3P, Préservation Patrimoine Pêche) et CDC Biodiversité.



Nicolas Hulot, ministre de la Transition Écologique et Solidaire, et Brune Poirson, secrétaire d'État, reçoivent une délégation de la FPNF pour leur témoigner de leur intérêt pour la politique de l'eau, la biodiversité aquatique et la pêche de loisir.
Les représentants de la FPNF ont en particulier demandé que soient définis des objectifs prioritaires en matière de politique de l'eau et de biodiversité, dans un contexte de changement climatique.

La FPNF et la Fédération des Campeurs, Caravaniers et Camping-caristes (FFCC) signent un partenariat.
Les deux fédérations s'engagent à mettre en place un programme d'actions annuelles autour de la mise en valeur du milieu aquatique, de la pêche de loisir et de l'activité camping et camping-car.



18 juillet 2017

5 septembre 2017

25 et 26 juin 2017

2017

1-23 juillet 2017

12 octobre 2017

2^e édition du Tour de France pour Génération Pêche.
Les structures associatives de la pêche de loisir sont représentées au sein de la caravane et dans les villes d'arrivée et de départ du Tour afin non seulement de promouvoir la pêche associative dans les territoires, d'afficher son rayonnement économique et géographique, mais aussi de partager son engagement pour la protection du milieu naturel. Une centaine d'animations ont été organisées pour l'occasion.



5 nouvelles communes françaises sont labellisées « Stations Pêche » lors du 18^e Congrès des Stations Vertes et des Villages de Neige : Chamberet (Corrèze), Cazaubon-Barbotan et Samatan (Gers), Eymoutiers (Haute-Vienne) et Châtillon-sur-Loire (Loiret).
Créé par la FPNF et la Fédération Française des Stations Vertes, le label « Station Pêche » reconnaît ces destinations comme des lieux propices à la pratique de la pêche de loisir.

valeurs environnementale, et sociale

Le ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Nicolas Hulot, annonce sa décision de relancer le processus d'effacement des barrages de Vezens et de La-Roche-qui-Boit sur la Sélune, dans le département de la Manche. Une décision saluée et accueillie avec satisfaction par les associations, dont la FNNP, mobilisées depuis de longues années pour la restauration de ce fleuve côtier emblématique du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel.



Les poissons migrateurs, un patrimoine fragile à préserver !

Avec les associations migrateurs, pour la connaissance et le sauvetage des espèces amphihalines

Décembre 2017

Publication de la plaquette *Les poissons migrateurs, un patrimoine fragile à préserver !* Coordonnées par la FNNP, les 10 associations migrateurs couvrant le territoire national ont rassemblé leurs données acquises sur plusieurs décennies dans un document de 8 pages permettant de dresser un état des lieux des populations de poissons migrateurs et de signaler l'enjeu de leur préservation.

14 novembre 2017

30 novembre et 1^{er} décembre 2017



4^e édition des Journées Techniques Nationales (JTN) organisées par la FNNP au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, sur la thématique « Milieux aquatiques : connaissance, évaluation et

valorisation ». Rassemblant 264 participants, les JTN 2017 ont permis de nombreux échanges entre experts des milieux aquatiques pour l'amélioration des connaissances, de la gestion de ces milieux et la valorisation des actions en leur faveur.

2018

21 Mars 2018

Mars 2018



Le président de la FNNP, Claude Roustan est élu président du Comité d'orientation sur les milieux d'eau douce de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Les intérêts de la pêche de loisir sont ainsi doublement défendus au sein de l'institution, M. Roustan siégeant au conseil d'administration de l'AFB depuis janvier 2017.

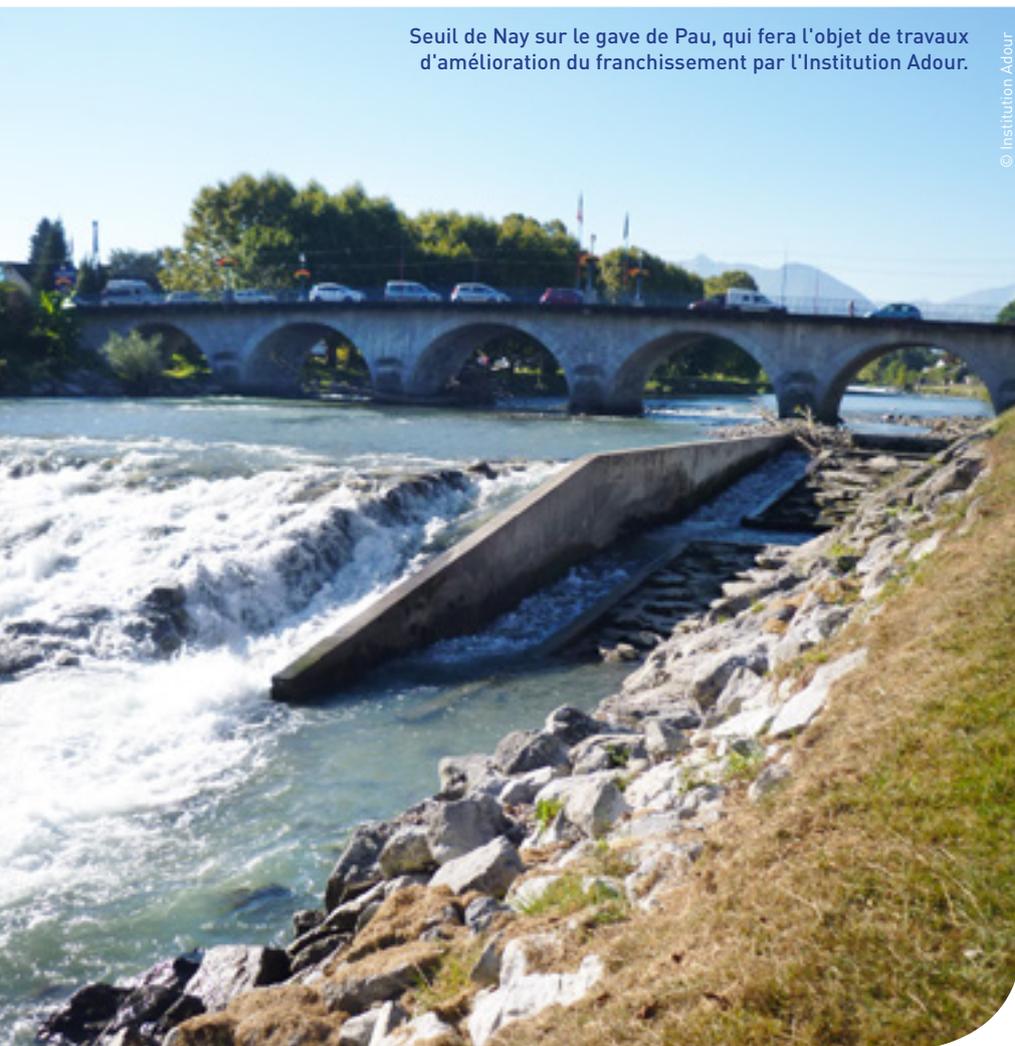
#fiersdetrepecheurs

Cible d'une campagne visant à remettre en cause la pêche de loisir et le comportement des pêcheurs, la FNNP signe un communiqué de presse rappelant les valeurs environnementale, éducative, sociale et économique de la pêche.

La FNNP a également rappelé que la pêche est un partenaire incontournable des pouvoirs publics qui lui ont confié ses missions d'intérêt général : surveiller, connaître, protéger, transmettre, partager et développer l'exercice de la pêche.

REDONNER VIE AUX MILIEUX AQUATIQUES

Restauration de la continuité écologique : des projets exemplaires



Seuil de Nay sur le gave de Pau, qui fera l'objet de travaux d'amélioration du franchissement par l'Institution Adour.

© Institution Adour

La Sélune libérée

« C'est un projet innovant et exemplaire », s'enthousiasme le Préfet de la Manche, Jean-Marc Sabathé, à l'évocation du projet de suppression des barrages de Veziens et La Roche-qui-Boit sur la Sélune. Sous la responsabilité de l'État, propriétaire des barrages, les travaux d'effacement débuteront en 2019, suivis d'une renaturation de la vallée jusqu'en 2021. « Ils seront portés par la Communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie, avec le soutien du Département, de la Région, des élus locaux et de toutes les associations concernées ».

Exemplaire de par l'ampleur des barrages concernés et leur incidence, entre autres, sur la population de saumons (aucun moyen de franchissement n'étant envisageable sur ces barrages), le projet attire l'intérêt de scientifiques venus du monde entier. Pas moins de 16 laboratoires de recherche, sous l'égide de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'INRA Rennes, travailleront sur le suivi scientifique de la restauration écologique du fleuve, pour lequel la FNPF est partenaire. « L'idée est aussi d'accompagner le développement local par des aménagements », poursuit le Préfet, « comme des zones d'expansion des crues qui seront autant de zones humides riches en biodiversité, des voies de circulation pédestre le long du cours de la rivière, des capacités d'accueil scientifiques et pédagogiques, etc. Ce sera aux collectivités locales de réfléchir à ce qu'elles souhaitent faire de cette vallée, à long terme ».

« Il existait un projet de valorisation économique en 2015 qu'il faut réactualiser », ajoute Jean-Paul Doron, 1^{er} vice-président de la FNPF. « Il prévoyait des installations paysagères, des cheminements, un plan d'actions agricoles, le développement de l'hébergement touristique et un volet pêche ». Rappelons que ces rivières accueilleront à nouveau la migration d'espèces emblématiques comme le saumon, facteur d'attractivité touristique, mais aussi l'anguille, la lamproie ou la truite de mer. La disparition des lacs artificiels pourra être compensée, pour certaines activités

La restauration de la continuité écologique ouvre le passage des poissons et des sédiments, après qu'il ait été entravé par des seuils divers, comme les ouvrages hydroélectriques. Auxiliaire de la survie des espèces piscicoles et de la diversité biologique, de la qualité de l'eau et de sa gestion quantitative, elle s'opère dans le cadre de projets parfois d'envergure, qui riment avec développement local et touristique, recherche scientifique et aménagement du territoire. Exemples marquants sur la vallée de la Sélune et le gave de Pau, où, après des années de débats, d'avancées et de retours en arrière, les travaux vont enfin commencer.



© Agence Follea-Gautier - Groupement Maîtres du rive

Le projet d'aménagement de la Sélune, après l'arasement des barrages au niveau de l'ancien pont de la République.

comme la pêche des poissons blancs et des carnassiers, par la réhabilitation et la valorisation du plan d'eau d'une ancienne carrière proche.

« C'est la deuxième rivière à saumons de France et, compte tenu de l'ampleur de l'effacement des ouvrages, une première en Europe ! » conclut Jean Bizet, sénateur de la Manche, qui regrette tout le temps perdu en polémiques. « Tous les regards seront tournés vers cette vallée : il s'agit maintenant de construire un projet digne du territoire, avec notamment la création d'un centre régional d'étude sur la reconquête de la biodiversité. »

Un mouvement d'ensemble sur le gave de Pau

Axe migrateur national également majeur, le gave de Pau est fortement entravé dans son cours par des seuils de stabilisation du lit et des centrales hydroélectriques. L'Institution Adour, établissement public territorial du bassin, s'engage sur 2019-2021 dans la réalisation des travaux d'amélioration du franchissement des sept seuils sous sa responsabilité restant à équiper ; une vingtaine d'autres ouvrages appartenant à des hydroélectriciens feront eux aussi l'objet de travaux, d'ici 2021. « Il a fallu beaucoup de temps pour déclencher ce programme », explique Paul Carrère, président de l'Institution Adour, « mais aujourd'hui, la voie est tracée. Nous déposerons des projets pour qu'ils soient validés par les services de l'État avant la fin de cette année. Nos travaux et ceux des hydroélectriciens seront menés dans le cadre d'opérations coordonnées. C'est une démarche globale, un vrai mouvement d'ensemble qui rouvrira une grande partie du linéaire à la circulation des poissons migrateurs. »

Les fédérations départementales de pêche des Hautes-Pyrénées, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques sont évidemment parties prenantes, ainsi que la FNPF, mais aussi les pêcheurs professionnels estuariens et fluviaux du bassin.

« Outre les aides de l'agence de l'eau et des fonds européens, nous cherchons également des partenaires privés, via le programme national Nature 2050, porté par CDC Biodiversité, qui vise à renforcer notamment la préservation et la restauration de la biodiversité,

TOUS UNIS POUR UN RETOUR DURABLE DU SAUMON ATLANTIQUE.

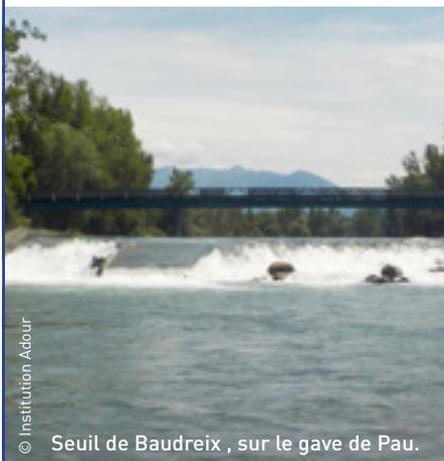
ainsi que l'adaptation au changement climatique », poursuit le président. Des acteurs économiques seraient ainsi amenés à soutenir les travaux de franchissement, qui s'élèveront à environ 3,5 millions d'euros pour ces seuils, au titre de leur politique de responsa-

bilité sociale, aux côtés des acteurs locaux, tous unis pour le retour du saumon atlantique. « C'est l'un des derniers territoires en France et en Europe sur lequel il s'avère possible de restaurer durablement une population », rappelle Paul Carrère, appuyé en cela par les études biologiques et économiques qui montrent l'impact que peut avoir le retour de l'espèce et de la biodiversité sur les territoires.

« Aujourd'hui, la restauration de la continuité écologique correspond à une demande sociale de contact avec la nature, de loisirs doux, de paysages pacifiés et de tourisme vert, dont le développement économique des territoires est à même de profiter », conclut Claude Roustan, président de la FNPF, pour expliquer l'implication de structures associatives dans ce projet. ●

La continuité, toujours en débat !

En mai 2017, le Comité National de l'Eau a constitué un groupe de travail sur la continuité écologique afin de poursuivre la réflexion autour des points de blocage et de rappeler les fondamentaux de la politique de préservation et de restauration de la continuité écologique. Présidé par Claude Miqueu (Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées), il rassemble des représentants de l'État, des élus, des usagers, des associations de protection de l'environnement et des associations des moulins. Ses conclusions et propositions sont attendues pour mi-2018.



© Institution Adour

Seuil de Baudreix, sur le gave de Pau.

Ses réunions ont permis l'expression de toutes les opinions possibles, dont celle, commune, de la FNPF et de France Nature Environnement (FNE). Ces dernières ont exprimé un certain nombre d'attentes, parmi lesquelles un moratoire législatif sur la continuité écologique, mais aussi la révision de l'article L214-18-1 du Code de l'environnement qui octroie des exonérations aux moulins. Au-delà des cas résiduels suscitant des difficultés, la FNPF a clairement rappelé que la continuité écologique gagnait du terrain dès lors qu'elle était soutenue et promue.

LE TRAVAIL DE LA FNPF AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

Nicolas Hulot et les pêcheurs : une relation de confiance

Il y a un peu plus d'un an, Nicolas Hulot était nommé ministre de la Transition Écologique et Solidaire. Depuis son arrivée, la FNPF a le sentiment de travailler en bonne entente avec son ministère de tutelle à une politique de l'eau ambitieuse, solide et efficace.

Le 18 juillet 2017, le ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Nicolas Hulot, et la secrétaire d'État auprès de Nicolas Hulot, Brune Poirson, recevaient une délégation de la FNPF pour leur témoigner de leur intérêt et de leur attachement pour les missions qu'accomplissent les pêcheurs, en particulier concernant la protection de la biodiversité aquatique et la continuité écologique.

À peine quatre mois plus tard, le 14 novembre, le ministre décidait de relancer le processus d'effacement des barrages de Vezins et de La-Roche-qui-Boit sur la Sélune, dans le département de la Manche. Une décision accueillie avec satisfaction et soulagement par l'ensemble des associations mobilisées depuis de très nombreuses années pour

la restauration de ce fleuve emblématique du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel. Mais aussi et surtout une décision qui confirme que les pêcheurs ont été entendus.

Autre exemple qui confirme cette relation de confiance entre Nicolas Hulot et les pêcheurs : pour enrayer l'effondrement des populations de brochet, classé « vulnérable » sur la liste rouge des espèces menacées en France, des mesures de protection renforcées de ce poisson seront prochainement publiées dans le 2^e décret relatif à la pêche en eau douce, issu la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité. Demandées par la FNPF, ces dispositions sont la preuve que l'expertise des pêcheurs est reconnue en haut lieu. ●

POUR DES ZONES HUMIDES PRÉSERVÉES

La Fondation des pêcheurs*, au service de la biodiversité



Imaginée comme un Conservatoire du Littoral des eaux intérieures, la Fondation des pêcheurs s'appuie sur la force des 1,5 million de pêcheurs de France pour acquérir et valoriser des zones humides.

Rivières, mares, prairies humides, tourbières, rendent aux hommes des services essentiels : elles filtrent l'eau, abritent une biodiversité abondante, atténuent les crues, stockent le carbone et contribuent ainsi à limiter le changement climatique et ses effets. Ces écosystèmes fragiles sont très menacés : 48 % des zones humides françaises ont subi une dégradation entre 2000 et 2010 (Observatoire National de la Biodiversité).

Présents sur l'ensemble du territoire, véritables usagers de la biodiversité et détenteurs d'une expertise unique en matière de protection des écosystèmes aquatiques, les pêcheurs ont un rôle de premier plan à jouer dans le combat pour la préservation des

zones humides. La Fondation des pêcheurs a été conçue pour conjuguer la force du réseau associatif de la pêche avec toutes les volontés prêtes à œuvrer pour les milieux humides.

La Fondation est reconnue d'utilité publique et les dons qu'elle reçoit des particuliers et des entreprises ouvrent droit à réduction fiscale. Les ressources collectées par la Fondation sont utilisées pour acquérir des zones humides. Restaurés par les pêcheurs et leurs partenaires, ces sites sont ouverts au public et utilisés pour l'éducation à l'environnement. Les premiers projets de la Fondation verront le jour dans l'Aisne, l'Aube, l'Ille-et-Vilaine, la Moselle et le Loir-et-Cher. ●

*« Fondation des pêcheurs » est la dénomination utilisée à fin de communication par la fondation dite « Fondation Préservation Patrimoine Pêche », créée et reconnue d'utilité publique par décret en date du 29 août 2016 (JO du 31 août 2016).



Les cormorans se nourrissent de poissons d'eau de mer comme d'eau douce. On estime leur besoin quotidien autour de 500 g de poisson par individu, ce qui représente environ 300 000 tonnes de poissons à l'échelle des eaux européennes.

UN DOSSIER PRIORITAIRE

Cormoran : une espèce surprotégée au détriment du **patrimoine piscicole commun** ?

Alors que certains tribunaux ont, à la demande d'associations de protection d'oiseaux, suspendu les arrêtés préfectoraux permettant les tirs de régulation des populations de cormoran, la FNPF a décidé de réactiver ce dossier. Début janvier, une rencontre a eu lieu avec le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le groupe de travail interne de la FNPF a été remobilisé.

Grand consommateur de poisson, le cormoran pose problème aux pêcheurs qui assistent, depuis des années, impuissants, au pillage des ressources halieutiques dont ils prennent soin. « *Nous n'arrivons pas à convaincre que le cormoran est un prédateur important* », déplorait il y a un an le président de la FNPF Claude Roustan devant l'Assemblée générale des fédérations de pêche.

Et pour cause. Le grand cormoran est une espèce protégée par les réglementations nationales qui interdisent de le tuer, de le perturber, ou même de détruire ses œufs. Car il y a une quarantaine d'années, seuls quelque 10 000 individus subsistaient. Mais en 2015, on en comptait 105 000... Des mesures nationales ont donc été prises (arrêté ministériel, dérogations préfectorales), autorisant notamment des quotas de tirs des oiseaux et la destruction de leurs nids s'il est prouvé qu'ils représentent une menace pour la faune et la flore ou s'ils causent des dommages importants aux

cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux.

Des arrêtés préfectoraux contestés

Jusqu'à présent, ce dispositif de régulation, malgré des réserves ou critiques, était globalement bien accepté. Mais les arrêtés préfectoraux sont désormais de plus en plus contestés devant les tribunaux par des associations de défense des oiseaux qui en obtiennent la suspension au motif principal que l'impact sur le peuplement piscicole n'est pas démontré. C'est par exemple le cas dans les départements des Vosges ou de Seine-et-Marne où le juge a souligné la nécessité d'apporter des données locales et quantifiables de l'impact du cormoran sur les poissons. Mais compter le nombre de poissons tués et chiffrer l'impact que cela représente est une vraie gageure... S'il est possible de le faire au niveau d'une pisciculture ou d'un étang, comment procéder dans les fleuves et les rivières ?

Le ministère de l'Écologie a été saisi de cette question, afin notamment de mieux sécuriser

les arrêtés préfectoraux et de relancer le comité national de suivi, un groupe de travail rassemblant les acteurs concernés par la question (ministère, chasseurs, pêcheurs, associations de protection des oiseaux, AFB...). Quant au groupe de travail interne à la FNPF, il suggère d'affiner la connaissance de l'impact du cormoran en compilant les données disponibles.

Au final, la protection dont le cormoran a bénéficié ces dernières années a permis de stabiliser à la hausse sa population au niveau national, ce qui pose la question de la pertinence de son maintien dans un contexte où certains poissons patrimoniaux sont en difficultés réelles. « *Ce qui importe aujourd'hui, c'est de renouer un dialogue constructif avec tous les acteurs. Les populations de cormorans ne cessent de croître, nous devons faire entendre qu'il est impératif de protéger notre patrimoine piscicole, dans les exploitations piscicoles, mais aussi sur l'ensemble des eaux libres* », conclut Claude Roustan. ●

UN RÉSEAU D'EXPERTS

Retour sur les Journées Techniques Nationales 2017

Le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2017, la FPNF organisait sa 4^e édition des Journées Techniques Nationales au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. Une occasion rêvée pour tous les participants d'échanger des savoirs et de découvrir des actions réalisées par le réseau associatif de la pêche en collaboration avec des organismes de recherche et des acteurs de l'eau.



Ils étaient 264 participants aux Journées Techniques Nationales de la FPNF.

La thématique « Milieux aquatiques : connaissance, évaluation et valorisation » a rencontré un franc succès aux dernières Journées Techniques Nationales (JTN). 264 participants — dont des personnels techniques des fédérations départementales de pêche, des représentants des collectivités territoriales et des Agences de l'eau — ont pris part à des présentations et des échanges riches et originaux sur les milieux aquatiques, les peuplements de poissons et la gestion.

Cet événement a notamment permis de promouvoir les recherches, de partager les

connaissances scientifiques acquises ces dernières années et d'échanger sur les problématiques actuelles en confrontant les expériences pour ainsi améliorer l'efficacité des interventions et études menées sur le terrain.

Les JTN ont également permis d'aborder la question des données, dans un contexte naissant issu de la loi sur la biodiversité, où les systèmes d'information sur l'eau et la biodiversité doivent en partie être nourris des données collectées depuis de nombreuses années par les structures associatives de la pêche.

Au final, les JTN 2017 ont démontré les compétences techniques du réseau de la pêche associative de loisir sur les milieux aquatiques. Une position d'autant plus exigeante qu'à l'aube de l'élaboration du 11^e programme des Agences de l'eau, il est plus que jamais nécessaire de rester mobilisés sur les enjeux majeurs de la gestion de l'eau. ●

PROFESSIONNALISATION DES STRUCTURES ASSOCIATIVES

Le SNSAPL : 10 ans d'engagement social

Comment le syndicat employeur des structures associatives de la pêche de loisir a-t-il contribué à la professionnalisation de ses adhérents ? 10 ans après sa création, le SNSAPL dresse le bilan.

Le Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL), syndicat employeur, voyait le jour il y a près de 10 ans. Il est issu d'une volonté des élus des structures associatives de mettre en place une convention collective nationale prenant en compte les spécificités du secteur.

Les négociations qu'il a engagées avec les organisations syndicales de salariés ont permis d'aboutir à la signature, en 2013, d'un texte de référence applicable à l'ensemble du réseau associatif de la pêche de loisir et notamment au millier de salariés qui concourent au quotidien à défendre les valeurs qu'il représente. Depuis lors, de nombreux textes conventionnels ont vu le jour, notamment en matière de formation professionnelle (2013),

de durée du travail (2014) ou de frais de santé et de prévoyance (2015).

Indépendamment de l'aspect conventionnel, de nombreuses actions ont été mises en place par le biais des différentes commissions paritaires nationales. Dernière en date : une étude sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui doit permettre in fine d'accompagner au mieux les structures associatives dans l'anticipation des emplois et des compétences.

Seule ombre au tableau : la restructuration des branches, accélérée par l'administration depuis la publication des ordonnances « Macron », qui amènera le SNSAPL à repenser le paysage conventionnel applicable à ses adhérents, mais aussi sa gouvernance. ●

EN BREF...



L'anguille est une espèce menacée, victime de braconnage.

VERS UN DURCISSEMENT DU PLAN ANGUILE ?

Après 9 ans d'application du plan national de gestion de l'anguille, issu de la transposition du Règlement européen de 2007 pour la reconstitution des stocks d'anguilles européennes, force est de constater que le bilan n'est pas à la hauteur des objectifs : les effectifs continuent de gravement chuter.

Fin 2017, une déclaration commune a invité les États membres à accroître les mesures de protection de l'anguille. Elle suggère par exemple de réduire l'activité de pêche commerciale et de limiter la pêche récréative. Elle propose également des mesures structurelles favorisant le franchissement des rivières (restauration de la continuité écologique, franchissement des ouvrages hydroélectriques...), la protection des habitats et le transport des anguilles argentées des eaux intérieures vers des eaux d'où elles puissent migrer vers la mer des Sargasses. La traçabilité des anguilles commercialisées fait aussi partie des éléments à améliorer.

Le Règlement (UE) 2018/120 du Conseil du 23 janvier 2018 est venu renforcer ces mesures de restauration des stocks d'anguilles. Il interdit la pêche en mer de l'anguille jaune ou argentée dans les eaux de l'Union, pendant une période de 3 mois consécutifs entre début septembre 2018 et fin janvier 2019.

En France, les restrictions appliquées à la pêche aux lignes en eau douce à partir de 2009 concernaient, entre autres, l'interdiction de pêcher la civelles et l'anguille argentée, l'interdiction de pêcher l'anguille de nuit, ainsi qu'une réduction à 5 mois de la période de pêche à l'anguille.

La France fournira pour fin juin 2018 un rapport concernant la mise en oeuvre de son plan national. Elle devra faire parvenir ses éventuelles mesures complémentaires avant le 30 septembre 2018. Il est donc probable que les limitations de pêche en eau douce soient accentuées. En outre, un audit du Règlement européen aura lieu en 2019.



Un nouveau rendez-vous pour développer la pêche en France

La FNPF organise les 28 et 29 novembre 2018 ses 2^e Assises Nationales de la Pêche Loisir dans les Salons de l'Aveyron à Paris. « La Pêche, un loisir au service des territoires » sera le fil conducteur de ces deux journées.

L'objectif de cet événement est de faire le point sur la mise en oeuvre du Schéma National du Développement du Loisir Pêche (SNDLP), huit ans après son adoption, mais aussi de réfléchir à l'évolution de cet outil d'aide au développement de l'activité pêche, dans la perspective d'une ambition forte : faire de la France une destination pêche de premier plan, en apprenant à valoriser notre savoir-faire, en mettant en avant nos partenaires et nos partenariats.



Ces Assises seront ouvertes aux fédérations départementales de pêche ainsi qu'à des interlocuteurs extérieurs à la pêche œuvrant dans les collectivités locales, le développement des territoires ou encore le tourisme.

UN 2^e DÉCRET RELATIF À LA PÊCHE EN EAU DOUCE

Un premier décret du 7 avril 2016 a ouvert la voie d'une réforme de la réglementation de la pêche, assise sur les doléances du réseau. Un deuxième décret devrait apporter les mesures complémentaires suivantes :

1. la modification de la date d'ouverture de la pêche du brochet en 2^e catégorie qui serait fixée au dernier samedi d'avril, à la place du 1^{er} mai qui pouvait tomber soit en milieu de semaine, soit en toute fin de week-end.
2. la protection du brochet en 1^{re} catégorie, d'une part, par sa remise immédiate à l'eau pendant la période allant du 2^e samedi de mars à l'ouverture de sa pêche en 2^e catégorie, et d'autre part, par l'application des règles de 2^e catégorie concernant sa taille de capture et les quotas.
3. la possibilité de faire figurer la qualité d'agent de développement sur les tenues des gardes-pêche des fédérations départementales.

Le projet de décret est en cours de rédaction. Il devrait être soumis à différentes consultations (Comité permanent des pêches, Comité national de l'eau), et faire l'objet d'un avis du Conseil d'État et d'une consultation publique à l'automne.

L'ouverture de la pêche en 2^e catégorie pourrait être fixée au dernier samedi d'avril.

Christophe Aubel

Directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité

« Restaurer la continuité est une mesure indispensable, parmi d'autres, de la politique de l'eau. »

Créée par la loi du 8 août 2016 sur la biodiversité, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a soufflé sa première bougie en janvier dernier. Son directeur, Christophe Aubel, a eu la lourde tâche de regrouper les compétences de quatre établissements, dont l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), au sein de cette nouvelle structure. À l'heure où les scientifiques font état d'une dégradation générale des habitats et de la biodiversité, comment l'Agence se mobilise-t-elle sur les questions relatives à la qualité de l'eau, au partage des données ou encore à la gestion de populations de poissons en situation critique.

L'AFB a un peu plus d'un an d'existence : quel bilan dressez-vous ?

Je peux dire que je suis fier du travail accompli par les équipes qui composent l'Agence Française pour la Biodiversité. Créer une nouvelle agence à partir de quatre établissements préexistants n'était pas une chose facile. Avec ces quatre établissements, l'intégration de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux et la création d'une Unité Mixte de Service (PatriNat) avec le Centre National de la Recherche Scientifique et le Muséum National d'Histoire Naturelle, l'Agence compte aujourd'hui 1 300 agents. Le premier défi était d'arriver à s'installer, en assurant la continuité des missions déjà existantes au sein des différents établissements et en développant de nouvelles actions emblématiques de l'AFB. Et nous y parvenons.

Quelles sont les grandes préoccupations de l'AFB ?

La biodiversité est, au côté des dérèglements climatiques, l'enjeu environnemental majeur auquel nous devons faire face. L'AFB doit être le levier qui mobilise l'ensemble de la société pour que les réponses adéquates soient apportées. C'est cela qui doit nous guider. Cela nécessite à la fois d'agir par nous-mêmes avec ambition et détermination ; on peut ici citer notre action de contrôle, nos travaux de recherche et développement, notre gestion d'aires protégées et notre apport pour la mise en œuvre des directives européennes. Mais nous devons aussi agir avec les autres et susciter l'action de tous. C'est le travail partenarial, par exemple à travers les Agences Régionales

de Biodiversité, mais aussi les territoires engagés pour la nature, les actions avec les acteurs économiques et les associations, comme la FNPF.

M. Roustan préside le tout récent Comité d'orientation sur les milieux d'eau douce. Quelles seront les missions de ce Comité ?

Issu des dispositions de la loi « Biodiversité », le Comité d'orientation sur les milieux d'eau douce, tout comme les trois autres comités existants (milieux marins et littoraux, milieux terrestres et biodiversité ultramarine), occupe une position stratégique auprès du conseil d'administration de l'AFB, qui en détermine la composition et le fonctionnement. Ces comités orientent, complètent et appuient l'action du conseil d'administration en formulant des avis et recommandations, dans leurs domaines respectifs, sur les priorités et modalités de mise en œuvre des politiques de l'Agence : stratégie générale, documents cadres et bilans de réalisation, programme d'intervention, etc. Ils contribuent également à l'évaluation de son action. Leur champ de travail est focalisé en priorité sur les questions de portée générale, communes, nationales et non territorialisées. Je suis ravi que la FNPF en ait la présidence.

L'AFB est en charge de la collecte de données aquatiques et piscicoles dans un système national d'information sur l'eau (SIE). Comment se déroule la coopération entre l'AFB et les structures associatives de la pêche de loisir ?

L'AFB réalise, seule et en coopération avec les fédérations départementales de pêche,

des pêches électriques pour déterminer la structure, le volume et l'âge des populations piscicoles et en déduire l'état des cours d'eau. Les fédérations effectuent elles aussi des pêches électriques dont les données, si elles sont conformes à un protocole national établi, peuvent également remonter dans le système d'information sur l'eau et contribuer à nourrir l'expertise des agents. Elles alimentent par ailleurs le système d'information sur la nature et les paysages. Toutes ces informations sont exploitées pour mieux comprendre les pressions qui impactent nos rivières, déterminer les mesures de protection et de restauration à mettre en œuvre, et évaluer l'état de conservation des espèces.

L'AFB entretient un partenariat fort avec les associations de poissons migrateurs. Ces dernières contribuent notamment à l'évaluation des flux d'anguilles aux stations de comptage, en application du plan national de gestion des anguilles, dont l'objectif est de reconstituer les populations.

Dans le cadre du Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés (CNICS), la FNPF et l'AFB sont associées pour mettre en œuvre le dispositif de déclaration obligatoire des captures de saumons qui permet à l'administration d'évaluer les totaux autorisés de captures et de gérer les stocks de pêche. Le portail national sur les poissons migrateurs (PONAPOMI), qui a ouvert en mai 2018, mettra à disposition des ressources documentaires et des jeux de données collectés sur les poissons migrateurs, dont l'anguille européenne et le saumon atlantique.

Enfin, dans le cadre du projet « Enquête d'eau », l'AFB a mis en place une application mobile pour permettre aux citoyens et aux riverains des cours d'eau de faire remonter des informations qu'ils observent sur les étiages et les inondations. Ces informations issues des sciences participatives compléteront les dispositifs nationaux de collecte de données. La FNPF s'est impliquée dans l'expérimentation du dispositif et pourrait participer à son animation lors du déploiement national de l'application. Une convention est en cours avec la FNPF.

La continuité écologique est âprement discutée. Selon vous cette remise en cause est-elle fondée ?

La directive cadre européenne sur l'eau a, en 2000, posé le principe du « bon état » de l'eau et des milieux aquatiques associés (habitats, populations végétales et animales...). On sait que la fragmentation des milieux aquatiques, en particulier en raison des ouvrages qui rompent la continuité écologique, constitue l'une des causes principales d'érosion de la biodiversité et de la qualité des milieux aquatiques, et ces impacts ne sont pas, aujourd'hui, discutables. Restaurer cette continuité est une mesure indispensable, parmi d'autres, de la politique de l'eau. Elle n'est certainement pas, à elle seule, suffisante, mais elle participe directement, et souvent de façon déterminante, à l'atteinte du bon état en synergie avec d'autres actions comme la lutte contre la pollution, ponctuelle ou diffuse, ou la recherche d'une meilleure gestion quantitative de la ressource...

Quelle place et réflexion accordez-vous à la question de la police de l'eau et de la pêche ?

Ce sont des polices complémentaires. La police de l'eau se préoccupe des atteintes aux milieux aquatiques, la police de la pêche se préoccupe, elle, de la ressource halieutique. L'Agence a concentré ses moyens sur les atteintes aux milieux (lutte contre l'usage des pesticides, réduction des pollutions, continuité écologique...) tout en conservant une activité de protection et de contrôle sur les espèces emblématiques (saumons, truites de mer, civelles). De nombreuses

opérations sont menées conjointement avec les services des fédérations, notamment des actions de lutte contre le braconnage organisé des civelles. De plus, il existe une convention entre l'Agence et la FNPF pour coordonner au mieux nos efforts en matière de connaissance par exemple.

Êtes-vous pêcheur ? Que pensez-vous de la pêche de loisir ?

Non je ne le suis pas, malgré quelques tentatives lorsque j'étais adolescent. C'est une activité populaire et un moyen d'être « connecté avec la nature ». Or nous avons besoin d'activités de ce type, car elles ouvrent la voie à une prise en compte de la biodiversité par nos sociétés. Bien sûr, elle doit se pratiquer dans le respect des écosystèmes, à la fois pour ne pas mettre en danger la biodiversité locale mais aussi pour ne pas devenir artificielle. ●



© Michel Monsay, AFB

BIO EXPRESS

Depuis février 2016 : Directeur de la phase d'installation de l'Agence Française pour la Biodiversité, puis Directeur de l'Agence

Administrateur de France Nature Environnement, responsable du pôle Biodiversité

Vice-président du Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France

2001-2016 : Directeur d'Humanité et Biodiversité

Jusqu'en 2001 : Professeur des écoles (20 ans)

PÊCHES DE SAUVETAGE

Les pêcheurs au secours des poissons en détresse

À l'occasion d'inondations ou de sécheresses, les fédérations départementales de pêche se mobilisent, parfois en urgence, pour procéder à des opérations de sauvetage des poissons, piégés dans des trous d'eau ou des zones de travaux. C'est le cas dans le Vaucluse ou en Seine-et-Marne, où ces opérations sont menées en concertation avec les services de l'État et les gestionnaires des points d'eau concernés.



© FDAAPPN177

2 000 poissons ont été sauvés en Seine-et-Marne avec l'aide de 10 associations locales et grâce à l'action de 320 membres du groupe Facebook dédié qui ont participé à 20 opérations de sauvetage en 2016.

Un printemps catastrophique

Printemps 2016. De fortes pluies ont entraîné d'importantes crues de la Marne, du Grand Morin, de l'Yerres, du Loing et de la Seine, pour ne citer qu'elles. « Les crues printanières peuvent être catastrophiques pour les poissons », explique Jean Dey, président de la fédération de

pêche de Seine-et-Marne, « en particulier quand elles interviennent à un moment où ils sont très actifs pour trouver des zones de végétation dense où se reproduire et pondre leurs œufs. Au moment de la décrue, qui arrive très vite, ils sont piégés. Il faut alors intervenir rapidement pour les remettre dans leur milieu d'origine, sans

quoi ils ne survivent pas. » Intervenir, cela signifie attraper les poissons à l'épuisette, plus rarement procéder à des pêches électriques, dans des fossés, sur des parkings, des champs, des campings ou des stades de foot inondés et les transporter dans des bacs vers la rivière ou le plan d'eau du domaine public le plus proche. Cela signifie aussi des autorisations préfectorales. « Nous avons anticipé, en contactant la Direction Départementale des Territoires avant la décrue, pour être prêts à intervenir dès que le niveau d'eau a commencé à baisser », poursuit le président, reconnaissant de la réactivité des services de l'État. C'est alors toute la fédération et les associations de pêcheurs qui se mobilisent. « Grâce à notre site Internet et aux réseaux sociaux, certains riverains nous signalaient la présence de poissons dans des flaques. Une belle solidarité s'est mise en place. On a découvert des réseaux de carpistes très organisés, ou des pêcheurs au leurre artificiel exemplaires !

IL FAUT INTERVENIR RAPIDEMENT, SANS QUOI LES POISSONS NE SURVIVENT PAS.

« Les crues sont un phénomène naturel », tient à préciser le président. « Elles sont bénéfiques au milieu. Cela fait l'effet d'une chasse-d'eau qui balaie les sédiments, les bois morts, les graviers, etc. et renouvelle l'eau. Le problème, ce sont les espaces où les activités humaines créent des digues ou des obstacles à l'écoulement ». Alors, le phénomène naturel devient... une catastrophe. « Mais, à la différence des installations humaines endommagées qui ont mis plus d'un an à être réparées, le milieu naturel fait preuve d'une résilience impressionnante : alors que les espèces piscicoles présentes dans nos cours d'eau se reproduisent une fois dans l'année, au printemps, nous avons assisté à deux pontes tardives en 2016 », se réjouit Jean Dey.



© FDA/PPMA84

Selon le nombre de personnes impliquées et le temps nécessaire à la préparation, le coût d'une pêche électrique de sauvetage peut s'élever à 1 000 euros.

Des sécheresses qui s'enchaînent

Dans le Vaucluse, c'est la sécheresse qui fait des ravages. Si de nombreux cours d'eau y sont habitués, il en est qui ont beaucoup souffert en 2017. L'alerte préfectorale a ainsi été lancée dès le printemps et jusqu'à la fin de l'année. Les piémonts et les ruisseaux étaient à sec, les poissons se retrouvant cantonnés à des trous d'une eau chauffée par le soleil... « Alertés, les agents de la fédération ont sillonné le terrain pour effectuer rapidement, dans les cours d'eau qui vivaient des assecs exceptionnels, des prélèvements de sauvegarde », raconte Michel Marin, président de la fédération de pêche de Vaucluse. Les autorisations ont rapidement été données par la Direction Départementale des Territoires. « Nous travaillons en étroite collaboration avec elle, qui réagit très vite. Les techniciens de la fédération et des bénévoles, formés à la pêche électrique, ont été rapidement mobilisés, aidés d'autres pêcheurs pour transporter le matériel », poursuit le président. Ces opérations sont de plus en plus fréquentes, les sécheresses s'accroissant depuis quelques années. De plus, tous les ans, en automne, « nous intervenons également sur les canaux d'irrigation,

CES OPÉRATIONS SONT DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES, LES SÉCHERESSES S'ACCROISSANT DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

qui sont coupés à la fin de la saison d'arrosage, et piègent les poissons qui ne peuvent plus circuler. Or, c'est de la responsabilité des gestionnaires de les sauver ». Une convention a été signée avec le Canal de Carpentras, et elle est en bonne voie avec le Canal de Saint-Julien (Cavaillon) pour mandater les associations de pêche à effectuer les sauvetages. Après prélèvement, les poissons sont emmenés à quelques kilomètres en aval ou en amont. À chaque poisson correspond un habitat, qui est strictement respecté : rivière de première ou deuxième catégorie, plan d'eau, eaux vives ou lentes, etc. « C'est notre mission de sauver les poissons », précise Michel Marin, « et nous le faisons dans les règles de l'art et à la demande des gestionnaires. » ●



Les brochets ont besoin de prairies humides, connectées à la Moselle et riches en herbacées, pour se reproduire.

UN PROJET INTERFÉDÉRAL DE RESTAURATION DE MILIEU

Remettre à neuf le lit du brochet dans la Moselle

Les trois fédérations de pêche des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de Moselle mènent depuis ces quatre dernières années un projet ambitieux et sans précédent : la restauration des annexes hydrauliques de la Moselle. Cette reconquête de zones humides, habitats privilégiés de nombreuses espèces animales et végétales, a pour ambition la sauvegarde d'un hôte ancestral de la rivière : le brochet.

« **T**out a commencé en 2014 », raconte Amélie Humbert, recrutée alors en tant que chargée d'étude pour coordonner le projet commun des fédérations de pêche de la Moselle, Meurthe-et-Moselle et des Vosges baptisé « Remettre à neuf le lit du brochet ». « On est parti du constat que de nombreuses actions en faveur de l'amélioration du cycle biologique du brochet, une espèce classée vulnérable en France par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), étaient effectuées par nos trois fédérations concernées par la Moselle. Car cette dernière, sous des pressions à la fois anthropiques et naturelles, a vu ses effectifs de brochets s'effondrer, en raison de la

destruction ou de la détérioration des annexes hydrauliques où ils viennent se reproduire. Nous nous sommes rendu compte que nous disposions tous de connaissances sur le fonctionnement de la rivière et le comportement du brochet, mais de manière fragmentée. Nous avons décidé de travailler ensemble, pour une gestion aquatique et halieutique optimale. »

Pour comprendre pourquoi le brochet peine à se développer et enrayer ce phénomène, il faut d'abord rechercher les causes des dysfonctionnements qui s'opèrent au niveau des annexes hydrauliques, ces zones humides en relation avec la rivière, inondées plus ou moins longtemps dans l'année (forêts et bancs alluviaux, bras morts, prairies inondables,



© FDAAPPMA 88-54-57

Le niveau d'eau des annexes doit être calibré en fonction de celui du cours d'eau.



© FDAAPPMA 88-54-57

Une pelle approfondit le chenal pour reconnecter une annexe hydraulique.

ripisylves,...) et qui constituent notamment l'habitat du brochet. Les trois fédérations entament donc la première phase de leur projet, à savoir compiler leur données, étudier et cartographier dans les moindres détails les annexes hydrauliques de la Moselle, sur un linéaire de 314 kilomètres, depuis sa source dans les Vosges à Bus-sang jusqu'à son entrée au Luxembourg.

« Pour mener notre travail de manière exhaustive, nous sommes allés sur le terrain en période de hautes eaux et en période d'étiage. Nous avons évalué la typologie de chaque site (hauteur d'eau, végétation, température, présence d'un ouvrage...), la surface occupée par la végétation ou encore la fonctionnalité pour le brochet (pente des berges, ensoleillement, densité de la végétation, connexion entre les prairies humides et la rivière...) », détaille Amélie Humbert. En tout, 251 sites ont été référencés dans une base de données cartographique régionale, dont 77 dans les Vosges, 145 en Meurthe-et-Moselle et 29 en Moselle.

À CE JOUR, 7 ANNEXES ONT DÉJÀ ÉTÉ RÉHABILITÉES, 3 SONT EN COURS DE TRAVAUX ET D'AUTRES SITES SONT À L'ÉTUDE.

À l'issue de la phase d'étude, les fédérations ont une image précise des problématiques fonctionnelles des annexes hydrauliques. « Nous avons constaté que 60 % des sites avaient une fonctionnalité moyenne à faible ! », déplore Amélie Humbert. Globalement, soit le couvert végétal des sites est trop dense, empêchant le soleil de réchauffer l'eau à une température adéquate pour le brochet, soit les berges ont une pente

trop inclinée, rendant difficile l'implantation de la végétation sur laquelle sont fixés les œufs. À cela s'ajoutent les barrages qui créent des tronçons artificialisés, limitant l'accès des brochets aux frayères.

Un travail de longue haleine

C'est ainsi qu'est lancé un programme départemental dynamique de restauration des annexes hydrauliques reconnues comme prioritaires et essentielles au développement du brochet et de tout écosystème (faune et flore). Les trois fédérations décident de restaurer au moins une annexe hydraulique par an par département. « Concrètement, les arbres et la végétation sont éclaircis pour apporter plus de lumière, l'entrée des annexes est reconnectée pour faciliter l'accès des géniteurs, les pentes des berges sont adoucies pour favoriser le développement des herbacées nécessaires à l'implantation de frayères et nurseries, le niveau des annexes est recalibré en fonction de celui du cours d'eau et les berges sont aménagées pour lutter contre leur érosion. » À ce jour, sept annexes ont déjà été réhabilitées, trois sont en cours de travaux et d'autres sites sont à l'étude.

Peut-on d'ores et déjà dire que le brochet est de retour en nombre dans la Moselle ? « Il est encore un peu tôt pour se réjouir », tempèrent les trois fédérations. « Nous menons régulièrement des pêches électriques d'inventaire, avec l'aide des associations de pêche, ainsi qu'un suivi hydromorphologique pour vérifier la pertinence des travaux réalisés. Nous observons une belle dynamique des effectifs, surtout chez les juvéniles, et nous en sommes ravis.»

Le projet est désormais à la main de l'Union de Bassin Rhin-Meuse (UBRM). Encore un peu de patience, et d'ici quelques années, le brochet sauvage aura repris sa place dans la Moselle, pour le plus grand bonheur des pêcheurs. ●

Préserver les pouponnières à brochets

Michel Balay, président de la fédération de pêche des Vosges

Pourquoi s'intéresser spécifiquement au brochet ?

Le brochet (*Esox lucius*) est une espèce repère des cours d'eau classés en 2^e catégorie piscicole : il a des exigences strictes en matière d'habitat et de reproduction. Sa présence, révélatrice du bon état écologique et du bon fonctionnement du milieu, est un gage de la présence de bon nombre d'autres espèces. Toute action en faveur de la sauvegarde du brochet est donc bénéfique pour la biodiversité. En outre, notre but est de mener une gestion patrimoniale du brochet pour limiter les déversements. Je note avec intérêt que beaucoup de fédérations ont pris conscience de l'importance de la gestion du brochet, espèce classée vulnérable, et s'engagent dans cette voie. N'oublions pas aussi que cette espèce est encore très prisée et recherchée par une majorité de pêcheurs de 2^e catégorie. À noter par ailleurs que notre fédération nationale a investi près de 2,2 millions d'euros depuis les 10 dernières années pour la préservation de l'espèce.

Qui sont les partenaires des fédérations sur ce projet ?

Les fédérations de pêche ont travaillé de concert avec des parties prenantes réunies au sein d'un Comité de pilotage : l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, les Directions Départementales des Territoires de Moselle, Meurthe-et-Moselle et des Vosges, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Agence Française pour la Biodiversité, Voies Navigables de France, la Région Grand-Est et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine. Nous avons par ailleurs fait appel à l'association « Reflets d'Eau Douce » pour réaliser un film promotionnel à destination de nos partenaires, des pêcheurs et du grand public.

Quel est le coût du projet ?

Le coût de l'étude des annexes hydrauliques de la Moselle s'élève à 224 000 euros. Les fédérations de Moselle, Meurthe-et-Moselle et des Vosges ont mutualisé leurs moyens humains et financiers. Elles se sont nécessairement associées à des partenaires financiers indispensables : la fédération nationale qui a apporté près de 20 000 euros de subventions et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui assure 80 % du financement.

QUALITÉ DE L'EAU EN DANGER

Zones non traitées : un retour en arrière pour les rivières

C'est un mic-mac réglementaire, qui cache une réelle régression pour la qualité de l'eau, auquel on a assisté l'an dernier au sujet des « zones non traitées ».

Plus connue sous l'acronyme ZNT, une zone non traitée est « une distance à respecter vis-à-vis des points d'eau lors de la pulvérisation ou du poudrage d'un produit phyto-pharmaceutique ». L'arrêté du 12 septembre 2006 en avait précisé la définition et l'application au niveau des « points d'eau », c'est-à-dire les « cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000 de l'Institut Géographique National ». La liste de ces points d'eau pouvait être définie par un arrêté préfectoral « motivé » pour tenir compte des spécificités locales.

Mais c'était sans compter sur l'Association Nationale des Producteurs de Pommes et de Poires (ANPP) qui bataille depuis dix ans contre cet arrêté qui restreint les surfaces d'épandage. En juillet 2016, le Conseil d'État, saisi par l'ANPP, demandait au ministère de l'Agriculture d'abroger l'arrêté pour des raisons procédurales, au motif que le texte n'aurait pas été notifié dans les temps à la Commission européenne.

Dans une réponse au Sénateur Lasserre des Pyrénées-Atlantiques publiée en décembre 2016, le ministère de l'Agriculture précisait que le Conseil d'État n'avait pas remis en cause le fond des dispositions et que le gouvernement republierait l'arrêté dans les règles, tout en poursuivant « les travaux en cours sur l'identification et la cartographie des cours d'eau tels que



En France, des milliers de kilomètres de linéaires de cours d'eau et des hectares de fossés et de lacs risquent d'être contaminés.

définis dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Toutes les parties prenantes seront associées et une restitution sur l'état d'avancement sera effectuée dans les prochains mois ». Un arrêté publié le 7 mai 2017 imposa donc aux préfetures de définir avant le 7 juillet de la même année les « points d'eau » à proximité desquels l'épandage de produits phytosanitaires serait interdit.

92 %
DES COURS D'EAU
SURVEILLÉS CONTIENNENT
DES RÉSIDUS DE PESTICIDES.

Recours en contentieux

Quelle n'a pas été la surprise, dans les fédérations départementales de la pêche, de constater, dans le courant de l'année 2017, et le plus souvent sans qu'aucune concertation n'ait été menée, la publication d'arrêtés préfectoraux définissant une liste de points d'eau extrêmement

réductrice par rapport à la définition de l'arrêté. Ainsi, dans la région Centre-Val-de-Loire, pas moins d'un millier de kilomètres de linéaires de cours d'eau, l'ensemble des fossés et tous les lacs de moins d'un hectare ont été exclus des zones non traitées. Des recours gracieux ont été déposés par l'association régionale des fédérations de pêche, restés sans réponse. Toutes les fédérations ont donc déposé des recours en contentieux, motivés par l'illégalité des arrêtés du point de vue de plusieurs textes de loi. Dans les Bouches-du-Rhône, ce sont les canaux d'irrigation qui ne seront plus protégés. Une disposition incompréhensible pour la fédération dans la mesure où ils alimentent les rivières tout autant qu'ils servent à l'arrosage des parcelles agricoles.

« Les milieux aquatiques perdent du terrain », regrettent les fédérations. « L'eau est une grande oubliée des politiques environnementales », ajoute en écho Jean-Louis Molinié, président de la commission juridique de la FNPF. Cette dernière encourage et soutient les fédérations qui constatent des régressions en finançant leurs frais d'expertise et d'avocats. ●



Le brochet aquitain se distingue du brochet commun par une robe marbrée, un museau plus court et un nombre moins élevé de vertèbres et d'écaillés sur la ligne latérale.

Un brochet masqué

Il y a quelques années, le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN) a découvert, dans le sud-ouest de la France, une espèce différente du brochet commun connu de tous (*Esox lucius*) : le brochet aquitain (*Esox aquitanicus*), espèce endémique dans le sud-ouest de la France et à forte valeur patrimoniale. Le brochet commun, avec lequel il cohabite et s'hybride, constitue une menace potentielle pour le maintien de cette espèce endémique.

La biologie et l'écologie du brochet aquitain étant très mal connues, le MNHN a lancé en 2016 une initiative destinée à mieux connaître son aire de répartition : le programme Atlasesox. Il s'est appuyé sur la FNPF et les fédérations départementales de pêche des territoires concernés pour échantillonner près de 500 brochets sur les bassins de l'Adour, Garonne-Dordogne et Charente et les analyser avec des outils génétiques.

Les résultats détaillés de cette étude sont à paraître et seront éventuellement complétés dans les années à venir en vue de préciser la distribution du brochet aquitain mais également son écologie. Ces connaissances permettront d'adapter la gestion en vue de la conservation de ce poisson qui requiert toute l'attention des pêcheurs qui la capturent sans savoir qu'il s'agit d'une espèce particulière.



LES MIGRATEURS À L'HONNEUR

Très attendue, c'est en décembre 2017 qu'une plaquette nationale sur la sensibilisation à la problématique des poissons migrateurs a été éditée par la FNPF : *Les poissons migrateurs, un patrimoine fragile à préserver !* Premier du genre, ce document grand public permet de consolider les données scientifiques des 10 associations migrateurs françaises afin d'établir un diagnostic national et d'alerter sur la fragilité et l'importance de préserver le patrimoine que représentent les espèces amphihalines.

La plaquette est téléchargeable sur www.federationpeche.fr

Les bases de données, enjeux technique et politique

Depuis 12 ans, la fédération de pêche de Loire-Atlantique dispose en interne d'un ensemble de bases de données axées sur les missions statutaires de la fédération : connaître, protéger et gérer. Explication des enjeux de la bancarisation de la connaissance avec Barbara Gérard, responsable technique.

Quelles données sont collectées ?

Les bases suivent deux logiques : le suivi des connaissances piscicoles sur le département 44 (résultats d'études scientifiques et gestion des territoires) et le suivi des activités halieutiques (cartes de pêche et dépositaires, actions de gestion de lots de pêche, études d'espèces...). Les données collectées proviennent de nos propres études internes comme de l'externe (universités, bureaux d'étude, centres de recherches, collectivités et établissements publics) et sont bancarisées au sein d'un ensemble de bases de données.

Concrètement, à quelles fins sont-elles utilisées ?

Le champ d'application est vaste, et les acteurs intéressés nombreux (bureaux d'études, services de l'État en charge de l'aménagement du territoire, collectivités œuvrant à la promotion du patrimoine écologique...) ! Citons par exemple : les classements de territoires ou de cours d'eau pour préserver la biodiversité (décret fragile, réservoirs biologiques...),



Barbara Gérard

la liste rouge des poissons d'eau douce de la région des Pays-de-la-Loire, les travaux de recherche sur les espèces invasives exotiques (flore et faune piscicole), les contributions aux SAGE, contrats de restauration de bassins versants, projets de règlements d'eau d'ouvrages hydrauliques...

Quelle est la plus-value pour les structures associatives de la pêche de loisir ? Et pour les acteurs des milieux aquatiques plus généralement ?

La bancarisation apporte une meilleure compréhension du territoire et permet un gain en efficacité et en qualité dans le traitement des dossiers. Nous pouvons porter les intérêts des milieux et des espèces auprès des institutions concernées et répondre aux sollicitations des collectivités locales et instances publiques en fournissant rapidement de l'information pertinente. La fédération de pêche est un acteur crédible, associé à des projets touchant directement à la préservation des territoires et des espèces et n'est pas seulement vue comme un gestionnaire d'activités récréatives.



MIEUX SE CONNAÎTRE POUR MIEUX S'ORIENTER

Chiffrer la pêche : un atout pour les territoires

Trois ans après une étude nationale, des fédérations lancent des études départementales afin de mieux connaître le poids économique de la pêche sur leur territoire et conforter, orienter ou réorienter leurs actions, tout en utilisant leurs enseignements pour promouvoir le loisir et mieux travailler avec les acteurs économiques et touristiques. C'est le cas dans les Pyrénées-Atlantiques et le Cantal.

Pyrénées-Atlantiques : l'expérience de l'exploitation des données

La fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques utilise depuis plus de dix ans des données socio-économiques pour orienter ses actions. « Nous nous sommes beaucoup appuyés, en 2006, sur une étude du Comité Départemental du Tourisme qui avait estimé à 40 000 le nombre de touristes pêcheurs dans le département et à 200 000 les nuitées liées à la pêche. Ces chiffres nous ont permis d'obtenir il y a dix ans des aides de la Région et du Département pour l'aménagement de parcours, la communication autour du loisir, mais aussi la protection des milieux, puisqu'elle est

essentielle à la pratique », explique Guillaume Barranco, directeur de la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques. Elle s'est notamment appuyée sur une compilation d'études (BIPE 2014, dépenses touristiques / CDT 2006, impact économique de la pêche au saumon / FD64 2014, statistiques Insee, etc.) pour mettre à jour sa connaissance du poids économique de la pêche, mais aussi des pratiques et de leur évolution et ainsi réactualiser son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP 2018/2022).

Si la pêche de loisir reste une activité de niche dans un département à l'offre

de pleine nature très développée, « son impact économique est important sur certains secteurs (piémont ou vallées) en déprise, comme le gave d'Oloron ou le bassin des Nives. Ici, les élus sont sensibles à toute action de développement économique. Ainsi, lorsque nous avons chiffré à plus d'1,5 million d'euros l'impact économique de la pêche au saumon, le potentiel de développement qu'elle représente nous a permis d'obtenir le soutien des élus de 200 communes dans notre action juridique contre la pêche professionnelle en

« NOUS NOUS APPUYONS SUR DES DONNÉES CHIFFRÉES POUR MONTRER AUX ÉLUS LOCAUX LA CONTRIBUTION DU LOISIR PÊCHE AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR TERRITOIRE. »

Guillaume Barranco
(Pyrénées-Atlantiques)

estuaire afin qu'elle ne menace pas la survie du migrateur à l'intérieur des terres. » Cette enquête sur le saumon réalisée en 2014 avait chiffré à 1 200 euros les dépenses annuelles par pêcheur de l'espèce, un chiffre qui a également dû éveiller l'intérêt des élus.

L'analyse des pratiques est aussi très instructive, puisqu'elle a permis de montrer, « contrairement à l'idée courante, notamment chez les élus locaux, que la majorité des pêcheurs sont des jeunes et qu'un tiers d'entre eux se renouvelle chaque année. Si l'on rapproche cela du nombre d'adhérents, qui dépasse certaines années le nombre de licences de football, cela nous permettra de relancer prochainement des actions de marketing liées à la pêche en étroite collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme et les élus des territoires où la pêche pourrait se développer. » Des territoires situés loin des poumons économiques du département (Côte basque et agglomération paloise) qui ont besoin de souffler.

Cantal : un champ des possibles à explorer

Finalisée fin 2017, l'étude sur le poids économique de la pêche dans le Cantal allie des données économiques (chiffre d'affaires, dépenses connexes et externalités) et une enquête auprès de plus d'un millier de pratiquants. Elles ont été complétées par des entretiens qualitatifs auprès de professionnels de la pêche et du tourisme et de questionnaires aux associations de pêche locales. « Elles ont confirmé des intuitions ou des extrapolations que nous avions faites de l'étude nationale », précise Agnès Tronche, responsable technique de la fédération du Cantal.

Ainsi, les dépenses des pêcheurs, si elles sont plus orientées vers le matériel et le nautisme que l'hébergement et les transports, « nous sont apparues plus importantes, à l'échelle des individus, qu'imaginé », indique cependant la responsable, « et la pyramide des âges nous a appris que la jeunesse était bien mieux représentée parmi les pêcheurs que nos rencontres avec les bénévoles des associations nous le laissaient penser. » Les moins de 30 ans représentent 40 % des dépenses cantaliennes des pêcheurs : une donnée « qui nous conforte dans le développement des Ateliers Pêche Nature lancés il y a quatre ans et des actions en direction des adolescents. »

Autre enseignement : les pêcheurs parcourent jusqu'à 1 000 kilomètres pour

rejoindre leur site dans le Cantal et un tiers d'entre eux ne sont pas originaires du département. « Nous allons réfléchir à ces chiffres, mais ils nous poussent à envisager d'amplifier les collaborations entre associations voisines, notamment sur la cohérence des réglementations, tout autant qu'avec les fédérations voisines, puisque nous avons des rivières et plans d'eau limitrophes sur lesquels les pratiques pourraient être homogénéisées. »

« CONNAÎTRE LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE DANS LE DÉPARTEMENT VA NOUS AIDER À ÉLABORER NOTRE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE ET DÉFINIR NOTRE POLITIQUE EN LA MATIÈRE POUR LES ANNÉES À VENIR. »

Agnès Tronche (Cantal)

La fédération du Cantal a déjà commencé à valoriser les résultats de l'étude auprès des communautés de communes, dans le but de mieux faire connaître la pratique et ce qu'elle apporte au développement économique ainsi que de mieux collaborer sur leurs domaines de compétences (tourisme et Gemapi). « Nous pratiquons une gestion patrimoniale des cours d'eau », poursuit Agnès Tronche, « qui a besoin du soutien des collectivités locales. Leur faire savoir ce que la présence des pêcheurs leur apporte et qu'ils seront d'autant plus présents que les rivières seront en bon état de fonctionnement, c'est primordial. » Et d'ajouter que la pêche contribue à l'attractivité touristique du Cantal : « le Lac de Saint-Etienne-Cantalès est un des lacs les plus côtés d'Europe pour la pêche à la carpe et la pêche a été élevée au deuxième rang, après la randonnée, des activités de pleine nature attirant les touristes dans une étude récente du Comité Départemental du Tourisme ! » Ceci confirme l'étude nationale 2014, qui avait placé le Cantal parmi les sept départements attirant le plus de touristes pour pêcher. « Or, notre offre d'hébergement hors saison, au moment où les pêcheurs sont les plus actifs, est peu étoffée : nous allons donc travailler avec les professionnels pour développer une offre adaptée au moment où elle est nécessaire. » ●

La pêche dans les Pyrénées-Atlantiques

26,5 millions d'euros :

poids économique de la pêche associative dans le département, selon la compilation d'études effectuée par la fédération, dont 11 M€ de dépenses directes et 10,5 M€ de dépenses indirectes, auxquelles s'ajoutent 5 M€ de dépenses induites (salaires versés aux employés des activités directes et indirectes).

700 euros : dépense estimative par pêcheur par an.

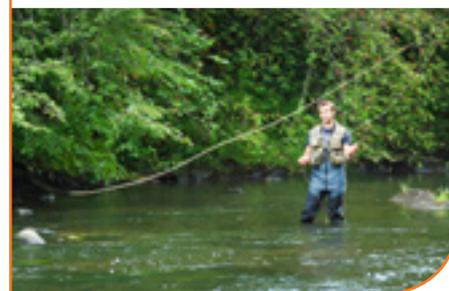


La pêche dans le Cantal

12,7 millions d'euros :

montant des dépenses réalisées par l'ensemble des pêcheurs ayant pêché dans le département en 2016 (hors carte de pêche), dont 8,6 M€ de dépenses directes (matériel : 34 %, nautisme : 29 %) et 4,1 M€ de dépenses indirectes (déplacements : 15 %, hébergement : 9 %, restauration : 7 %).

784 euros : dépense moyenne par pêcheur par an, qui diffère selon qu'ils soient cantaliens (730 €) ou d'origine extérieure (936 €).



LE TOURISME A LA PÊCHE

Quand donner envie de pêcher aux vacanciers devient une réalité



L'essor du tourisme pêche en France est une réalité. Les structures associatives de la pêche s'associent aux acteurs touristiques et économiques de leur région et département pour combiner leur force de frappe et leur expertise, penser ensemble une stratégie gagnant-gagnant : d'un côté attirer des pêcheurs en proposant des services adaptés et de qualité, et de l'autre assurer aux professionnels vivant du tourisme une activité économique florissante. Exemple dans le Lot, où la fédération de pêche s'emploie à cette dynamique depuis ces vingt dernières années.

« **E**n plus du VTT, du canoë ou de la randonnée pédestre, la pêche fait partie du grand panel d'activités de pleine nature que le Lot propose ! » se réjouit Marie-Annick Cambe, de l'Agence de Développement Touristique du Lot. Il est vrai que le département a de quoi ravir tous les pêcheurs. Au nord, on trouve la fougueuse Dordogne, une rivière sauvage riche en truites de souche. Au sud, le Lot et son affluent le Célé, ralentis par une succession de barrages et d'écluses, offrent des eaux plus calmes, propices à la pêche des carpes et carnassiers.

Pour faire du Lot une destination de tourisme pêche prisée, la fédération a misé il y a près de vingt ans sur un projet innovant : mettre en réseau les acteurs du tourisme et de la pêche pour proposer aux vacanciers des prestations de pêche accessibles et de qualité. En 1999, un Comité de pilotage est créé, rassemblant la fédération de pêche, le Conseil Départemental du Tourisme, des offices de tourisme, Gîtes de France,

Clévacances, Logis de France et Jean-Pierre Lafage, pêcheur lotois fraîchement retraité du Ministère du tourisme. « *Notre idée, c'était de fédérer des professionnels aux compétences complémentaires* », se remémore Patrice Jaubert, directeur de la fédération de pêche du Lot. « *À chacun son métier. Nous avons la connaissance des sites et des poissons, les acteurs du tourisme savent promouvoir le territoire et les professionnels de l'hébergement gèrent l'accueil et le service dans leurs établissements.* » Les trois grands hébergeurs réunis autour de la table avaient en plus la spécificité de déjà proposer des hébergements qualifiés pêche, mais dont les critères restaient à affiner.

Une réussite de groupe

Convaincus que la pêche représentait une activité à forte valeur ajoutée et qu'une démarche partenariale participative ne pouvait qu'être bénéfique à tous, les acteurs établirent une stratégie bien définie. Tout d'abord, le b.a.-ba : éditer un guide départemental pour le grand public, répertoriant tout ce qu'il y a à savoir pour pêcher dans le Lot. « *Cela peut paraître surprenant, car aujourd'hui toutes les fédérations ont ce type de guide, mais à l'époque, c'était vraiment novateur* », commente Patrice Jaubert. Ensuite, proposer de « vrais » hébergements pêche et impliquer les hébergeurs. « *Il nous paraissait indispensable que les établissements accueillant les pêcheurs soient situés à proximité d'un lieu de pêche (moins de 500 mètres), proposent des services adaptés (horaires souples pour les repas, locaux pour ranger le matériel, frigidaires pour les appâts, délivrance de la carte de pêche...), mais surtout qu'ils soient en mesure de fournir des informations très précises sur la pratique de la pêche : les techniques à utiliser sur les cours d'eau, les espèces présentes, les sites pour les expérimentés et ceux pour toute la famille...* » Les offices de tourisme se sont vu confier la rédaction

d'un cahier des charges fixant les conditions à remplir par les hébergeurs pour l'obtention de la qualification « Accueil Qualité Pêche » ainsi que leur accompagnement en matière de communication. « *Nous les aidons à se faire connaître et à promouvoir leurs établissements, c'est aussi là que réside notre plus-value* », précise Marie-Annick Cambé. Quant à la fédération, elle s'est

AU SALON DE LA PÊCHE DE COURNON, LA FÉDÉRATION ET SES PARTENAIRES ONT ACCUEILLI LE PUBLIC SOUS UNE MÊME BANNIÈRE : "PÊCHEZ VOS RÊVES, PÊCHEZ LOT".

attelée à leur formation annuelle et contrôle tous les trois ans, en se rendant sur place, que le cahier des charges est respecté. Enfin, une collaboration étroite entre la fédération et les moniteurs-guides de pêche s'est nouée à partir de 2000, formalisée en 2017 par une convention de partenariat. Les guides sélectionnés renforcent l'équipe d'animation de la fédération, proposent des produits « clés en main » avec hébergement labellisé, dans le respect d'une charte éthique. Les petits plus : ils font adhérer leurs clients à l'association locale du lieu de guidage et participent gratuitement à des accueils presse ou grand public.

Des ambassadeurs de la pêche

Pour que ces actions isolées réussissent, l'ensemble des acteurs travaillent en symbiose : chacun communique sur les actions des autres et se donne mutuellement du travail. « *On n'est plus cloisonné* », explique Patrice Jaubert. Par exemple, les offices de tourisme délivrent toutes les cartes de pêche, ont des pages dédiées à cette activité sur leurs sites Internet et font appel aux

services des moniteurs et de la fédération selon les besoins. De la même manière, les hébergeurs et les guides s'assurent une double promotion. « *Cela permet de faire des actions plus fortes auprès du grand public* », ajoute Marie-Annick Cambé. « *Comme cette année au salon de la pêche de Cournon, où nous étions rassemblés sur un même stand, offices de tourisme et fédération de pêche, sous la bannière "Pêchez vos rêves, pêchez Lot". Les visiteurs étaient contents de trouver les informations qu'ils souhaitaient en un seul endroit (conseils de pêche, matériel, lieux à visiter, hébergements...) et d'avoir face à eux des professionnels compétents, chacun dans leur domaine, pour répondre à leurs questions.* »

Les indicateurs prouvent que la stratégie de la fédération pour développer le tourisme pêche dans le Lot fonctionne. Les ventes de cartes saisonnières ont grimpé de 43 % depuis dix ans, les offices de tourisme commandent une cinquantaine d'animations par an à la fédération et les touristes semblent plus que satisfaits, en attribuant la note de 9,8/10 lors de l'enquête de satisfaction menée en 2017 par l'Agence de Développement Touristique dans le cadre du programme de labellisation « Esprit Lot ». Autre point très positif, les hébergeurs ont des taux de remplissage élevés, en particulier hors-saison. « *En devenant des ambassadeurs de la pêche, certains ont gagné jusqu'à vingt semaines de réservation !* » se félicite Patrice Jaubert. « *Aujourd'hui, la prestation pêche fait véritablement partie intégrante de l'offre touristique du Lot. Notre partenariat avec les acteurs mobilisés a fait le succès de notre projet* », conclut-il fièrement.

Forte de cette expérience, la fédération travaille depuis deux ans avec le Syndicat mixte de la vallée du Lot et les quatre autres fédérations de pêche du bassin versant à la construction d'un projet interdépartemental de développement touristique. ●



Salon de la pêche de Cournon : une vitrine pour les fédérations et leurs partenaires

Véritable référence pour les acteurs de la pêche, le Carrefour National de la Pêche et des Loisirs, qui se tient à Cournon-d'Auvergne dans le Puy-de-Dôme, permet chaque année de réunir des professionnels et le grand public pour un moment de découverte, d'initiation et de partage. Cet événement incontournable est aussi très attendu des structures associatives de la pêche de loisir et des acteurs du tourisme. Les 26 300 visiteurs venus à l'édition 2018 (+17 % par rapport à 2017) sont la preuve que la pêche est une activité plus que jamais dans l'air du temps.

CARTEDEPECHE.FR

Qui sont les pêcheurs et quelles sont leurs habitudes ?

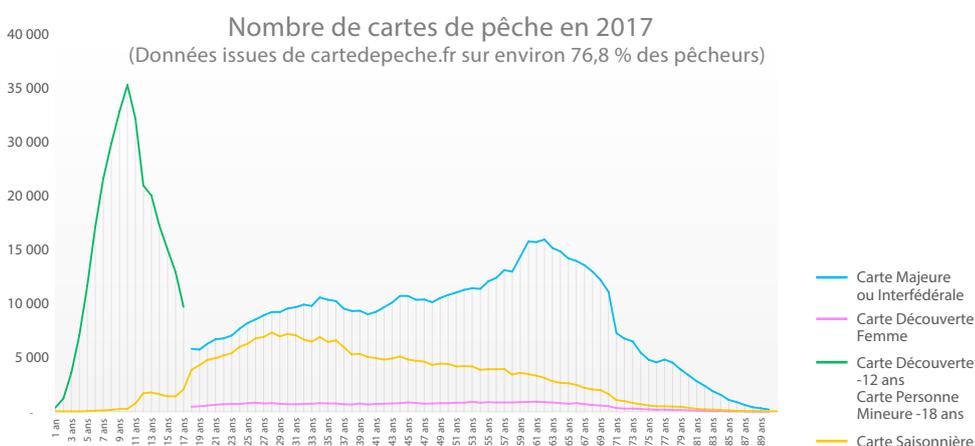
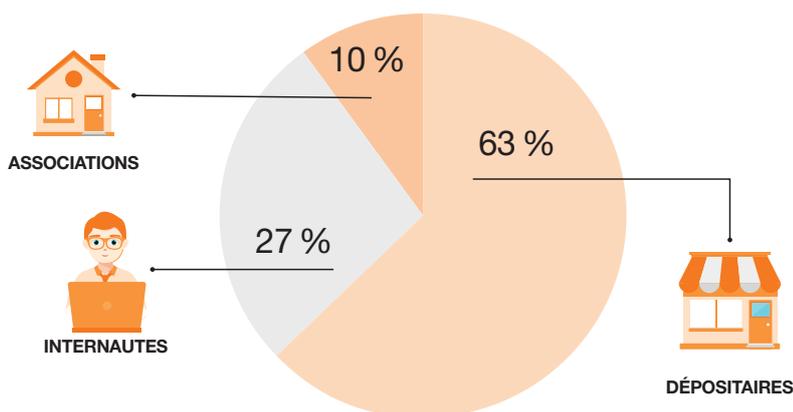
Grâce au développement de l'outil de délivrance de cartes de pêche en ligne qui permet au pêcheur de prendre sa carte sur le site cartedepeche.fr, directement de chez lui ou chez un dépositaire, il est désormais possible de mieux connaître le public pêcheur, sa typologie et ses habitudes de consommation du loisir. En 2019, lorsque toutes les fédérations auront adopté le système cartedepeche.fr, la FNPF disposera d'informations encore plus précises qui lui permettront d'adapter les produits aux attentes des pratiquants.

Qui sont-ils ?

- Contrairement à ce qui est souvent imaginé, la pêche n'est pas un loisir vieillissant : les moins de 18 ans représentent près du tiers des adhérents, même s'il est vrai que la population des seniors est très bien représentée.
- Les effectifs entre 12 et 18 ans baissent significativement, en raison des études et de la vie sociale qui provoquent un arrêt de la pratique de la pêche de l'entrée au collège jusqu'à la fin du secondaire et au passage à la vie active. Les pêcheurs reviennent par la suite à leur loisir.
- Globalement, les femmes qui pêchent sont plus jeunes. Elles représentent 6,8 % du total des cartes délivrées et leur progression au sein du loisir est constante depuis quelques années (+3,9 % sur la carte promotionnelle Découverte Femme entre 2016 et 2017 et +8,4 % toutes cartes confondues entre 2016 et 2017).

Où achètent-ils ?

- Cartedepeche.fr permet de proposer un modèle multicanal pour la distribution des produits : dans les associations de pêche, dans les magasins d'articles de pêche ou directement de chez soi à toute heure du jour ou de la nuit.



- Les magasins et les détaillants d'articles de pêche avaient émis la crainte, lors de la mise en place du système, de voir disparaître leurs clients au moment des ouvertures. Or, les pêcheurs semblent vouloir maintenir ce lien avec leur dépositaire.
- 1 215 000 cartes ont été prises par informatique en 2017, soit 79 % des cartes délivrées.
- 45 fédérations délivraient la carte uniquement via cette plateforme en 2017. Elles sont 73 en 2018 !

Quand pêchent-ils ?

- De février à mai une grande majorité des pêcheurs, les plus assidus, prennent leur carte en amont des ouvertures de mars et de mai (61,3 %) avec un pic en mars.
- On constate néanmoins une forte affluence pour la prise de carte au mois d'août pour ceux qui ne peuvent pratiquer la pêche que pendant leurs congés avec des produits qui ont été adaptés à leurs besoins : la carte hebdomadaire (public entre 25 et 55 ans) et la carte journalière (public entre 16 et 45 ans en majorité).

Où vont-ils pêcher ?

- Grâce à cartedepeche.fr, on peut connaître les flux des pratiquants sur le territoire.
- On note que les pêcheurs des zones très urbanisées ont tendance à prendre leur carte dans d'autres départements (lieu de vacances ou d'attache familiale par exemple).
- Inversement, on observe que certains territoires bénéficient largement de leur attrait « tourisme pêche » avec de nombreuses prises de cartes dans le département par des « non résidents » qui représentent parfois jusqu'à plus de la moitié des adhérents. ●

Tendance float-tube

Ce n'est pas un hasard si le float-tube a fait sensation au dernier Salon de la pêche à Cournon. Cette pratique de pêche embarquée les pieds dans l'eau, qui attire des publics de tous âges, qu'ils soient expérimentés ou non, conjugue mobilité, liberté et praticité. Idéal pour atteindre les coins inaccessibles depuis les berges, silencieux et non-polluant, le float-tube permet aux pêcheurs d'avoir un contact direct et respectueux avec l'environnement aquatique.

Le matériel nécessaire pour pêcher en float-tube s'acquiert auprès des magasins de pêche traditionnels : waders, palmes, ancre et gilet de sauvetage sont des indispensables ! Un sondeur se révélera également très utile pour connaître la bathymétrie de votre site de pêche et la température de l'eau.

Aujourd'hui, 35 % des fédérations de pêche proposent cette animation et la Fédération Française des Pêches Sportives note une augmentation de 10 à 15 % du nombre de compétiteurs en float-tube au sein de la section carnassiers sur les trois dernières années.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Les fédérations s'impliquent pour sensibiliser les enfants aux milieux aquatiques

Les fédérations départementales de pêche mènent de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des enfants, dans le cadre scolaire et périscolaire. Pour cela, des partenariats fructueux sont mis en œuvre avec les municipalités et les écoles, mais aussi les centres de loisirs. Exemples dans les Bouches-du-Rhône, en Creuse et en Vendée.

Environ 70 000 enfants sont sensibilisés à la nature chaque année. Une enquête auprès des fédérations a permis de chiffrer, en 2016, à près de 3 500 demi-journées les interventions consacrées à la sensibilisation du grand public, soit plus de 100 000 personnes touchées. Parmi elles, plus de 8 000 enfants ont été concernés par 1 325 animations menées sur le temps périscolaire. Mais le public touché est encore plus important dans le cadre scolaire, puisqu'ils seraient environ 62 800 élèves, des écoles primaires et des collèges, mais aussi, dans une moindre mesure, des maternelles et des lycées, à avoir participé à plus de 4 000 demi-journées d'animation menées par les fédérations.

La pêche, une école de la nature.



Un programme sur-mesure dans les Bouches-du-Rhône

Pas ou peu de prosélytisme dans ce travail : les animateurs, qu'ils soient salariés d'une fédération, bénévoles d'une association ou moniteurs-guides de pêche, font essentiellement de la sensibilisation à la protection de l'environnement via la découverte et l'observation du milieu aquatique. Un prérequis dans le cadre, bien souvent, d'une convention avec l'Académie, reconduite par exemple pour cinq ans en 2017 dans les Bouches-du-Rhône. « *Cela nous facilite la relation avec les professeurs, qui sont très demandeurs mais ont besoin de la caution ministérielle* », explique Adrien Rocher, chargé de développement, animation et garderie à la fédération. Ce dernier a monté un programme sur l'année pour les écoles primaires, adapté à chaque niveau et aux besoins des professeurs des écoles, en extérieur et en classe. « *On observe les animaux aquatiques depuis le bord de l'eau, on calcule l'indice biotique de la rivière, on prélève quelques spécimens qui sont ensuite dessinés par les enfants, l'occasion de parler anatomie. En classe, nous utilisons la mallette pédagogique conçue par la fédération de Charente et abordons la chaîne trophique, la reproduction, mais aussi des notions d'hydrologie* ». Environ 800 enfants de 16 classes ont bénéficié en 2017 de ce programme, adapté également aux classes de collèges. « *Nous*



Des ateliers ludiques pour apprendre à reconnaître les poissons.



avons répondu à un appel d'offres du Conseil départemental qui nous permet d'être référencés auprès des classes de 6^e : elles bénéficieront d'un financement pour 30 interventions en 2018/2019 », poursuit le technicien, qui est également intervenu, jusqu'en 2016, pour la commune de Vitrolles, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (voir encadré).

Un partenariat avec les moniteurs-guides de pêche dans la Creuse

En Creuse, ce ne sont pas moins de 60 interventions, dans cinq écoles (20 communes), dans le cadre des temps d'activités périscolaires, qui ont permis de toucher environ 350 enfants en 2016, notamment grâce à une convention avec l'association des moniteurs-guides de pêche, « *sur la base d'un programme arrêté ensemble qui débute par une découverte de la faune et de la flore aquatiques et s'achève par une initiation à la pêche* », précise Yannick Bartheld, chargé d'animation à la fédération. Pas d'intervention pour le moment dans le temps scolaire, « *mais cela se fera prochainement puisqu'une convention est en cours d'élaboration avec l'Académie* », ajoute le technicien, qui va également mettre en œuvre l'an prochain une animation en collaboration avec l'Université de Limoges pour sensibiliser les adolescents pendant les vacances sur la qualité de l'eau et les poissons migrateurs.

Une intervention appréciée à Vitrolles

Marie-Claude Michel
adjointe au maire chargée
de l'environnement et
du patrimoine naturel de
Vitrolles (Bouches-du-Rhône).



« Les associations de pêche sont d'importants appuis pour sensibiliser les enfants à la protection de la nature », souligne Marie-Claude Michel, adjointe au maire chargée de l'environnement et du patrimoine naturel de Vitrolles (Bouches-du-Rhône). « Nous n'avons pas de moyens suffisants pour mettre en œuvre nous-mêmes les animations liées aux Nouvelles Activités Péricolaires. J'espère que ces actions d'éducation à l'environnement se poursuivront, dans un autre cadre, avec le retour à la semaine de quatre jours. »



Que mangent les poissons ? Où vivent-ils ? Qui sont leurs compagnons d'eau douce ? Des questions auxquelles répondent les animateurs des fédérations départementales de pêche.

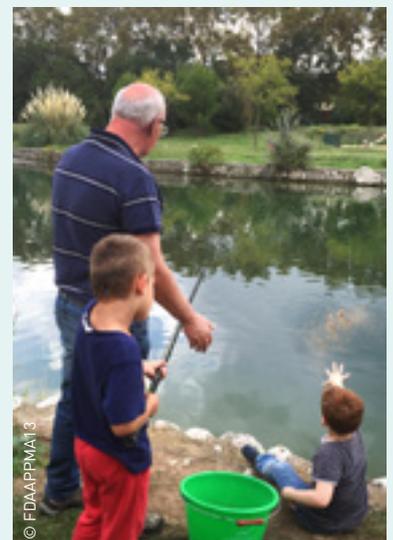
Un lieu d'accueil exceptionnel en Vendée

Une convention avec l'Inspection d'académie, une Maison Pêche Nature, des moyens technologiques modernes et des élus motivés : voici ce qui constitue le socle des nombreuses interventions en milieu scolaire et périscolaire menées par la fédération de Vendée, qui y consacre pas moins d'un équivalent temps-plein. « Nous avons la chance d'avoir mis en place un partenariat avec le centre départemental de tri des déchets voisin, Trivalis. Il organise chaque semaine pour les écoles primaires des visites suivies d'une découverte de la Maison Pêche Nature où nous les sensibilisons au recyclage de la matière organique, au cycle de l'eau et à la protection de l'environnement, grâce à notre système d'aquaponie », explique Arnaud Tanguy, directeur de la fédération. Au cœur de l'Espace Naturel Sensible de l'Étang du Plessis-Bergeret, qui accueille la Maison, les enfants découvrent en autonomie avec une tablette numérique la biodiversité du site à travers une chasse aux indices virtuelle. Pendant ce temps, le reste du groupe est pris en charge par Julien ou Mélanie, les deux animateurs qui développent un programme pédagogique validé par l'Académie sur les thèmes notamment de l'aquaponie, de la biodiversité et des poissons, sans oublier la découverte de la pêche. « L'Éducation Nationale nous a demandé de laisser aux enfants la possibilité de mettre en œuvre une démarche d'investigation et de rechercher

les informations par eux-mêmes sur le terrain », précise le directeur qui souligne le soutien indéfectible des élus de la fédération pour développer les activités pédagogiques menées sur le site... qui a accueilli 700 élèves l'an dernier. ●



La FNPF a mis au point en 2015 un guide pédagogique validé par le Ministère de l'Éducation Nationale qui donne la trame dans laquelle peuvent s'inscrire les fédérations pour mener leurs actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.



TOUR DE FRANCE

Tout un réseau mobilisé pour montrer



La FNPF a participé au Tour de France pour la deuxième année consécutive sous son identité Génération Pêche. Avec un nouveau dispositif présentiel, en devenant partenaire institutionnel de la Grande Boucle, la FNPF a cherché à assurer une meilleure visibilité au loisir pêche, en l'intégrant davantage aux villes départ et arrivée, tout en stimulant les actions et manifestations le long du passage des cyclistes.

À l'image du succès rencontré en 2016, l'engouement et la ferveur ont été omniprésents à chacune des étapes ayant jalonné le passage du convoi Génération Pêche sur le Tour de France. Présente en 2017 dans 22 villes, dont deux en Belgique (avec l'aide de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique), la pêche a largement été mise en valeur et a gagné en visibilité auprès du grand public.

Tout au long des 3 521 km qu'elle a parcourus, la caravane n'a cessé d'être acclamée par la foule tout autant ravie que surprise de voir une association présente dans le cortège publicitaire. Sur le terrain, les stands équipés d'animations n'ont pas désempilé : simulateurs de pêche, roue de la chance, lancer sur cible, ateliers de tatouages éphémères, pêche magnétique pour les plus jeunes... ont fait le bonheur du public. À cette présence sur la route assurée par la caravane et aux stands d'animations aux départs et arrivées, sont venues s'ajouter des démonstrations et initiations de pêche ainsi que des rassemblements de pêcheurs sur le bord des routes.

**PRÉSENTE CETTE ANNÉE
DANS 22 VILLES, DONT DEUX
EN BELGIQUE, LA PÊCHE
A LARGEMENT ÉTÉ MISE
EN VALEUR ET A GAGNÉ
EN VISIBILITÉ AUPRÈS
DU GRAND PUBLIC.**

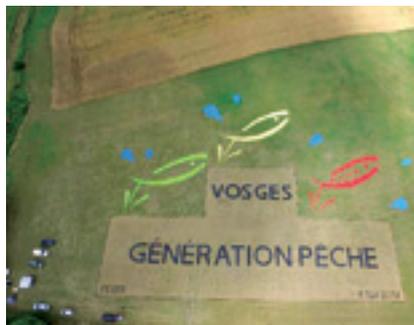
Le patrimoine halieutique a également été valorisé grâce à de magnifiques vues du ciel. Car avec plus de 3 millions de téléspectateurs en France qui regardent chaque après-midi la compétition, et les hélicoptères qui offrent de superbes images des territoires traversés, pour les marques, la Grande Boucle ne se joue pas seulement sur terre, mais aussi dans les airs ! L'objectif ? Promouvoir une spécificité territoriale, qu'il s'agisse d'un produit régional, d'un personnage célèbre, d'une espèce animale ou

son savoir et son savoir-faire

encore d'un corps de métier. Avec ses 21 vues du ciel, Génération Pêche n'a pas démerité.

Enfin, en amont de l'événement, la FNPF a signé une convention de partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle dans le cadre d'une courte émission « Tour de France de la Biodiversité » qui a pour vocation de valoriser le patrimoine et la biodiversité de la France à l'échelle mondiale puisque l'événement est retransmis dans 190 pays. La FNPF a souhaité y participer afin de mettre en avant le formidable patrimoine aquatique français et l'intérêt de le préserver.

Cette mobilisation a demandé beaucoup de temps de préparation. Associations régionales, fédérations départementales et associations locales de pêche, toutes se sont pleinement investies dans cette aventure. Résultat : un public enthousiaste qui découvre la pêche de loisir et des membres du réseau plus soudés. ●



Le podium Génération Pêche, à Dommartin-sur-Vraine (Vosges) s'étend sur 10 000 m².



À Saint-Julien-des-Chazes, la fédération de Haute-Loire et le Conservatoire national du saumon sauvage se sont associés pour mettre à l'honneur une fierté locale : le saumon. Une œuvre de plus de 280 mètres !



À Lachapelle-en-Blaisy, la fédération de Haute-Marne a réalisé un magnifique cycliste de 40 x 60 mètres.



Sur le lac de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes), 200 frites de piscine ont été nécessaires à la réalisation de ce brochet de 30 x 6 mètres.

Les associations de pêche conquises

● « *Vraiment contents de notre première participation. Après un gros travail de préparation, le résultat dépasse nos espérances. L'équipe de salariés et de bénévoles s'est surpassée tout en partageant un pur moment de convivialité.* »

AAAPPMA Truite de l'Ubaye (04)

● « *On a eu l'opportunité de casser l'image ternie et vieillie de la pêche et de montrer au public le vrai visage de cette activité qui est avant tout une relation avec la nature. Franchement, c'était une organisation en béton, les jeunes des associations et de la fédération départementale sont concernés et investis, c'est beau à voir !* »

AAPPMA de Houécourt (88)

● « *On a eu beaucoup de monde toute la journée : touristes français et européens, pêcheurs néophytes et chevronnés... Ils ont été à notre écoute et nous ont remerciés pour notre investissement dans le développement de la pêche dans le département. Cette expérience nous incite à revenir !* »

AAPPMA Bielle et Billères (64)

● « *Au départ nous avons une position réservée, mais après cette journée nous étions tous convaincus de l'utilité de notre présence sur le terrain et des retombées positives sur nos effectifs futurs, en particulier chez les jeunes.* »

AAPPMA Thionville La Fraternelle-Pays des Trois Frontières (57)

PÊCHE SPORTIVE

Les Français, champions de la pêche au coup

Cinq jeunes euréliens sont revenus médaillés, l'été dernier, des championnats du monde de la pêche sportive au coup au Lac Inniscarra (Irlande). Il faut dire, d'après l'un d'entre eux, que le lac était « fait pour les Français, avec des poissons comme chez nous » ! 2017 a été particulièrement « eurélienne » : que se passe-t-il dans ce département pour que des champions y grandissent ?

« Il y a beaucoup d'écoles de pêche chez nous », explique Matthieu Malaquin, président du Comité départemental de la pêche au coup. « La formation marche bien, avec d'anciens compétiteurs qui font de l'encadrement, et nous avons une forte culture de la pêche au coup en Eure-et-Loir, du fait de nombreux parcours adaptés, en rivières comme en plans d'eau ». Sans oublier la présence d'une usine renommée à Fontenay-sur-Eure, Sensas, qui soutient les sportifs depuis de nombreuses années.

Si l'Eure-et-Loir n'est pas un « gros » département en terme de nombre de licenciés de pêche sportive au coup (230 sur un total

national d'environ 5 000), elle accueille cependant souvent des champions internationaux, à l'image de Logan Lefèvre, qui représentait à Inniscarra le club de Château-dun pour les moins de 15 ans, Aymeric Chambon, du Club de Chartres pour les moins de 20 ans, et, pour les moins de 25 ans, Victor Chambon, de Chartres également, Alexandre Caudin et Maxime Duchesne (du Team Sensas 28).

Au top niveau

En Irlande, ce dernier participait à son huitième championnat du monde. Trois fois champion, dont une fois en individuel, il tempère les résultats des Français, se souvenant des compétitions dans les pays du

sud de l'Europe, où les parcours sont moins familiers aux pêcheurs nationaux, et de ses redoutables adversaires italiens et anglais : « le plus souvent, on n'est pas sur le podium ! ». Ce passionné raconte qu'il a « toujours pêché en famille. Il y avait une école de pêche juste à côté de chez moi et j'ai commencé la compétition dès 14 ans. Il n'y a pas quatre week-ends dans l'année où je ne pêche pas, et j'ai l'impression que l'esprit de compétition a pris le dessus sur le loisir ». Cela lui réussit puisqu'après sa performance irlandaise, Maxime Duchesne est passé chez les séniors et accompagnera l'équipe nationale aux championnats du monde 2018 qui auront lieu au Portugal.

Pour Jean-Luc Quernec, président du Comité Eau Douce de la Fédération Française des Pêches Sportives, « Inniscarra était vraiment fait pour nous ! Nous savions au bout de deux jours d'entraînement que nous serions bien classés. Nos adversaires se plaçaient derrière nous pour observer nos techniques ! » Le président rappelle cependant que la France se place parmi les trois meilleurs pays du monde, avec l'Italie et l'Angleterre, pour la pêche sportive au coup en eau douce. De quoi donner un coup de jeune à cette pratique, qui est loin de se contenter, contrairement à l'image qu'on en a, de poser un hameçon dans un lac : « on brasse du matériel, on l'adapte au comportement des poissons, on les observe, on déboîte et on reboîte sans cesse, on emmène la ligne là où il faut, suivant le fond... », explique Maxime. Une ligne qui peut peser lourd, quand elle mesure plus de 13 mètres... Un vrai sport ! ●

Les cinq champions euréliens : de gauche à droite Aymeric et Victor Chambon, Alexandre Caudin, Logan Lefèvre et Maxime Duchesne.



La pêche des jeunes

En France, ils sont 900 jeunes de moins de 25 ans licenciés pour la pêche sportive (sur 11 500 sportifs au total, en eau douce et en mer), dont 650 pour la pêche au coup : 250 ont moins de 15 ans, 200 ont entre 16 et 20 ans et 200 entre 20 et 25 ans.

LE PARTAGE D'UNE PASSION

Quand Internet et les réseaux sociaux connectent les pêcheurs

Passionnés par la pêche – par leur pêche, celle qu'ils pratiquent assidûment depuis de nombreuses années –, Amine, Cyril et Fabien partagent leur plaisir, leurs pratiques, leurs coups de cœur et leurs meilleures prises sur Internet, via une chaîne Youtube, un blog ou un forum. Pourquoi ces « geeks » de la pêche sont-ils aussi branchés ?

▼ Achigan



Honneur au plus ancien sur la toile, Fabien, avec Achigan. Ce forum, « *une simple page au début pour partager ma passion du black-bass* », existe depuis la fin des années 1990. Aujourd'hui, tapez « black-bass » sur votre moteur de recherche préféré : le premier de la liste sera celui-ci : un des sites d'information sur la pêche les plus visités (7 à 8 000 visiteurs par jour à l'ouverture). Développeur, Fabien a mixé dans Achigan ses deux passions : la pêche au black-bass et les outils web. Bordelais d'origine, il a vécu « *la super époque de la naissance du street fishing, le début de l'engouement pour la pêche au leurre moderne et le casting, les premières discussions sur les float-tubes... J'avais envie de démocratiser des techniques et des matériels très connus aux États-Unis et au Japon mais peu ici, de mettre en avant le "no-kill" et son éthique, à l'époque surtout pratiqué par les moucheurs.* » À 37 ans, Fabien passe environ trois heures par semaine sur Achigan, postant des informations, orientant des discussions, montant des partenariats avec des magasins ou des guides.

www.achigan.net

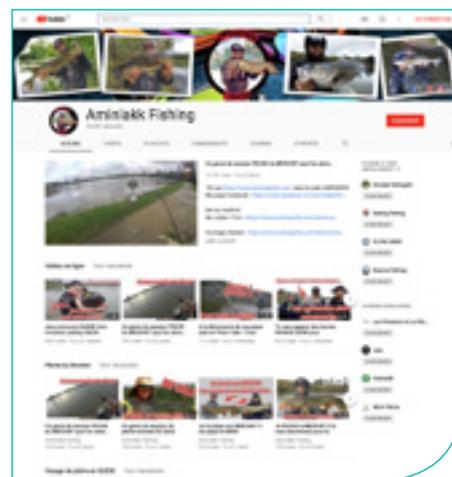
▼ Lemouching

Il y a dix ans, Cyril Kamir et ses amis ont décidé d'écrire sur « *tout ce qu'on se dit en bagnole pendant le trajet pour aller à la pêche, sur la culture de la pêche à la mouche, la musique, le cinéma, les livres...* ». Cet addictologue et documentariste pour la chaîne Seasons avait envie d'une « *parole libre, hors des chapelles, d'histoires sur la vraie vie, parfois pas comme il faut.* » Lemouching est une plume, parfois acérée, souvent poétique, toujours journalistique. Revenu à la pêche à la mouche autour de la trentaine, par le biais de la littérature et des auteurs naturalistes américains comme Jim Harrison, Cyril aime les grands espaces et tente d'expliquer cet amour viscéral qui le fait passer pour un hurluberlu lors de dîners en ville, « *alors que tout le monde pêche ou a pêché !* » Mais, surtout, Lemouching transmet « *de la joie, l'envie de ne pas se prendre au sérieux. La pêche à la mouche est un jeu d'adresse et un moment d'humilité bourré d'humour* » que 12 000 visiteurs savourent chaque mois.

www.lemouching.com



▼ Aminiakk



Aminiakk : drôle de nom pour un youtubeur ? C'est la compression du nom d'Amine Kolatek, trentenaire breton qui avoue « *progresser dans ma pratique de la pêche en échangeant avec mes abonnés* », au nombre de 45 000 aujourd'hui. Quatre ans après sa première vidéo, Amine a partagé plus de 350 films (parties de pêche, coups de cœur et de griffes, à raison d'un par semaine), pleins de bonne humeur, qui « *montrent ce que je fais, sans être un grand technicien, juste avec l'envie de partager* ». Au départ réalisées avec un téléphone portable, ses vidéos bénéficient aujourd'hui du matériel dernier cri, dont une waterwolf toute neuve pour des images subaquatiques de choix. Sans se prendre au sérieux, Amine est à la tête de la 2^e chaîne Youtube sur la pêche en France, après Feeling Fishing (60 000 abonnés), tout aussi friande et synonyme de joie de vivre.

www.youtube.com/user/AmiNiaKK



Partenaires, salariés, bénévoles,
par votre soutien et votre
collaboration, vous avez contribué
à faire du Tour de France 2017
une formidable réussite.
Merci à tous !

